

Université de Montréal

L'impact critique de l'éthique communicationnelle habermassienne dans la théorie
démocratique d'Iris Marion Young

par

Jérôme Simard

Département de philosophie

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade
de Maîtrise ès arts (M.A.) en philosophie

Janvier 2018

© Jérôme Simard, 2018

Résumé

Ce mémoire de maîtrise vise à porter un regard critique sur la théorie de la démocratie délibérative développée par Iris Marion Young dans *Inclusion and Democracy* (2000). Dans ce texte, Young propose une théorie complexe de la démocratie grandement inspirée des thèses développées par Jürgen Habermas, notamment dans *Théorie de l'agir communicationnel* (1981), *Morale et communication* (1983) et *Droit et démocratie* (1992). Les thèses de Young sont développées à partir d'un regard critique sur la théorie habermassienne : il importe donc de clarifier ce que Young tire réellement de ces textes. Nous montrerons donc que Young, si elle s'inspire grandement des thèses habermassiennes, n'en conserve qu'une infime partie pour reposer davantage sur les théories féministes. Pour ce faire, nous analyserons d'abord, dans le chapitre 1, les origines et le développement de la théorie de la démocratie dans *Inclusion and Democracy*. Cet exercice nous permettra de voir que Young s'inspire d'Habermas, d'une part pour conceptualiser l'espace public, et d'autre part pour formuler des règles de discussion. Dans les chapitres 2 et 3, nous porterons donc un regard critique sur ces deux thèmes. Ces évaluations critiques de la théorie youngienne nous porteront, en conclusion, à poser l'hypothèse selon laquelle un déplacement du fondement théorique de la théorie habermassienne vers les épistémologies féministes serait bénéfique pour la théorie de Young.

Mots clés : Philosophie, Iris Marion Young, Jürgen Habermas, Démocratie, Délibération, Féminisme, Éthique, Politique

Abstract

This master's thesis aims to critically examine the theory of deliberative democracy developed by Iris Marion Young in *Inclusion and Democracy* (2000). In this book, Young proposes a complex theory of democracy that is largely inspired by the theses developed by Jürgen Habermas, notably in *Théorie de l'agir communicationnel* (1981), *Morale et communication* (1983) and *Droit et démocratie* (1992). Many of Young's theses are developed from a critical look at habermassian theory: thus, it is important to clarify what Young really learns from these texts. We will therefore show that Young, while inspired to a great extent by habermassian theories, retains only a very small part of them, drawing instead on feminist theories. To do this, we will first analyze, in Chapter 1, the origins and development of Young's theory in *Inclusion and Democracy*. This exercise will allow us to see that Young is inspired by Habermas, on the one hand to conceptualize the public sphere, and on the other hand to formulate rules of discussion. In chapters 2 and 3, we will therefore take a critical look at these two themes. These critical assessments of the youngian theory will lead us to conclude that a shift from the theoretical basis of habermassian theory to feminist epistemologies would be beneficial for Young's theory.

Keywords : Philosophy, Iris Marion Young, Jürgen Habermas, Democracy, Deliberation, Feminism, Ethic, Politic

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Remerciements.....	v
Introduction.....	1
Chapitre 1 – Le projet démocratique d’Iris Marion Young.....	4
1 - L’origine de projet youngien.....	5
<i>Approche théorique</i>	5
<i>Projet politique</i>	10
2 - Justice.....	14
<i>La visée de la justice</i>	17
3 - Démocratie.....	25
<i>De justice à démocratie</i>	25
<i>Légitimité démocratique</i>	30
Chapitre 2 – La nature de l’espace public.....	40
1 - Le concept d’espace public dans la théorie d’Habermas.....	41
<i>Les divisions de la société</i>	42
<i>L’espace public</i>	45
<i>Le rôle de l’espace public</i>	46
2 - Deux critiques féministes de la conception habermassienne de l’espace public.....	48
<i>Joan B. Landes</i>	48
<i>Marie Fleming</i>	50
3 - Iris Marion Young : la reformulation du concept d’espace public.....	53
<i>Des réserves quant à la forme habermassienne de l’espace public</i>	53
<i>La reformulation en espaces multiples</i>	55
4 - Politics of difference : la discussion avec Kymlicka.....	59
<i>Le cœur de l’échange</i>	59
<i>Les critiques de Kymlicka</i>	61

Chapitre 3 – La fondation des normes dans la discussion.....	64
1 - La validité des normes et les conditions de discussion.....	66
<i>Le trilemme de Münchhausen</i>	67
<i>La forme de la discussion et le principe (D)</i>	69
<i>Les présupposés de la discussion argumentée</i>	70
<i>L'universalisation pragmatique</i>	73
2 - Le refus de l'exclusion chez Iris Marion Young.....	74
<i>Sur l'idéal d'impartialité</i>	76
<i>Le refus de l'exclusion dans la défense de la rhétorique</i>	80
<i>La reformulation inclusive des principes de la discussion</i>	84
3 - Fonder les normes démocratiques ou garantir l'inclusion dans la discussion?.....	88
<i>L'impact structurel sur la théorie youngienne</i>	88
<i>Fait-on face au relativisme</i>	91
<i>Les épistémologies féministes</i>	92
Conclusion.....	95
Bibliographie.....	100

Remerciements

Je dois, pour commencer, remercier Madame Ryoa Chung, qui d'abord m'a introduit à la pensée d'Iris Marion Young, puis a accepté de superviser la rédaction de ce mémoire. Ses encouragements, ses conseils, mais surtout sa confiance et son soutien furent d'une aide sans équivalent.

J'aimerais ensuite remercier Audrey Paquet et Kevin Kaiser qui m'ont aidé à vaincre la procrastination et m'ont permis, par de nombreuses discussions, d'approfondir ma compréhension de mon propre projet.

Merci également à François Nault pour sa curiosité, son intérêt pour mon travail et les encouragements offerts tout au long de ma démarche.

Merci à mes parents, pour leur confiance et leur support indéfectible.

Je tiens également à remercier Laura Kassar, Jean-Félix Côté et Jean-Sébastien Joseph, qui ont rendu mon parcours académique si festif.

Finalement, je tiens à remercier mes amies et amis, ainsi que l'ensemble de ma famille, qui ont contribué, de près ou de loin, directement ou indirectement, à l'aboutissement de ce projet.

Introduction*

À de multiples reprises, à travers l'ensemble de son œuvre philosophique et politique, Iris Marion Young se revendique de la tradition critique de l'École de Francfort. Ainsi, en introduction à *Inclusion and Democracy*, son ouvrage développant le mieux et le plus profondément sa théorie de la démocratie, elle écrivait :

« *Inclusion and Democracy* articulates and defends principles which I argue best express ideals of a democratic politics in which citizens try to solve shared problems justly. A critical theory does not derive such principles and ideals from philosophical premisses about morality, human nature or the good life. Instead, the method of critical theory, as I understand it, reflects on existing social relations and processes to identify what we experience as valuable in them, but as present only interminently, partially, or potentially¹. »

Il ne s'agit, certes, pas de son seul point d'ancrage dans les théories philosophiques contemporaines, sa contribution au corpus féministe étant aujourd'hui largement reconnue. Toutefois, une revue de son œuvre met en évidence des références récurrentes à la théorie critique et l'usage d'une méthode propre à cette tradition. Ainsi, sa théorisation de la démocratie délibérative trouve en grande partie son inspiration dans la théorie démocratique et communicationnelle de Jürgen Habermas. Ce fondement dans la théorie habermassienne ne doit toutefois pas nous porter à croire que Young a simplement réécrit *Droit et Démocratie*. Au contraire, la théorie qu'elle propose dans *Inclusion and Democracy* se présente comme une critique multilatérale du modèle habermassien qui doit permettre de formuler une théorie répondant à des idéaux de justice qui se trouvaient jusqu'alors laissés en reste.

* Afin de faciliter la lecture de ce texte, nous avons employé le féminin comme genre neutre.

1 Iris Marion Young, *Inclusion and Democracy*, Oxford Political Theory (Oxford ; New York : Oxford University Press, 2000), p. 10.

Dans ce mémoire, nous chercherons à mettre en évidence la part de la théorie de la démocratie de Young qui s'inspire du modèle habermassien. Plus encore, nous tenterons d'offrir une évaluation critique des thèses et arguments de Young qui dépendent de cet héritage. La question que nous posons est donc double. D'abord, on se posera la question suivante : quelle place prend l'éthique communicationnelle telle que développée par Habermas, notamment dans *Morale et communication* et *Droit et Démocratie*, dans le développement des thèses de Young quant aux questions de justice et de démocratie? Une seconde question émerge alors : comment Young s'approprie-t-elle ces thèses? Répondre à ces questions demandera d'abord une analyse de la théorie youngienne de la démocratie, afin de cerner les éléments qui proviennent de la théorie d'Habermas, puis un examen critique de ces éléments.

Ainsi, nous procéderons d'abord (1), à une reconstruction générale de la théorie de la démocratie de Young. Cet exercice visera à mettre en évidence l'origine de ses thèses : en partant des principes féministes et critiques qui l'engagent dans la réflexion démocratique, nous développerons en détail la théorie délibérative de Young. Cet exercice permettra de mettre de l'avant deux importants lieux de tension entre les théories youngienne et habermassienne, lieux qui informeront l'exercice critique des deuxième et troisième chapitres. Ainsi (2), on discutera de la nature de l'espace public dans ces deux théories. On verra que Young s'inspire de la conception unifiée de l'espace public chez Habermas, mais qu'elle en révisé la dynamique pour satisfaire certaines critiques féministes qui y ont été adressées. Enfin (3), nous évaluerons les différences entre ces deux auteurs quant aux règles qui dirigent la discussion et la délibération démocratique. Nous verrons ainsi que le mouvement de Young

pour une plus grande inclusivité démocratique l'oblige à sacrifier le fondement pragmatique des énoncés normatifs.

Chapitre 1 – Le projet démocratique d'Iris Marion Young

Considérant l'objectif de notre entreprise, ce chapitre vise à présenter le développement des éléments qui, dans la théorie démocratique d'Iris Marion Young, sont à la source des tensions avec la théorie communicationnelle de Jürgen Habermas. Ainsi, nous présenterons ici le projet youngien à travers ses origines politiques et théoriques dans le but, non pas d'arriver à une compréhension complète ou englobante de sa pensée, mais plutôt de montrer comment les éléments qui feront l'objet des chapitres suivants apparaissent chez Young. Cet exposé vise à offrir une vue à la fois large et précise sur l'objet de notre étude : large en ce sens que nous passons ici en revue autant les fondements théoriques que des thèses spécifiques, et précise parce que cet exposé doit par la suite permettre une discussion critique et approfondie des enjeux du projet. En ce sens, le chapitre commence par la présentation des sources théoriques et politiques de la pensée de Young. Suivra une présentation de sa conception de la justice qui, nous le verrons, dérive directement de sa méthode et de ses affinités politiques. Enfin, nous concluons le chapitre en montrant, d'un que la démocratie délibérative est la conclusion logique de sa théorie de la justice et, de deux que les tensions que nous traiterons dans le reste du mémoire sont une partie intégrante de cette théorie de la démocratie. Ainsi, la finalité du chapitre est de montrer comment la nature de l'espace public et la légitimité des normes démocratiques se développent dans la théorie d'Iris Marion Young. Notons avant d'entamer notre présentation que la présente discussion vise à mettre en place un cadre théorique pour permettre une discussion critique, en ce sens les thèses et positions de Young seront rapportées

aussi fidèlement que possible sans pour autant que nous nous livrions à une critique systématique de celles-ci.

1 L'origine de projet youngien

La philosophie de Young exige d'être pensée dans son contexte, en ce sens qu'elle décrit elle-même ses écrits comme des *situated conversations*¹, c'est-à-dire des textes qui se positionnent dans un contexte de discussions réelles, face à un monde réel, d'où émergent des problèmes qui sont à régler. Cette philosophie se caractérise donc à la fois par son engagement dans un projet politique, et par son inspiration des approches théoriques propres à la théorie critique et aux épistémologies féministes.

1.1 Approche théorique

a Théorie critique

À première vue, il peut sembler difficile de trouver en la pensée youngienne l'héritage des thèses de l'École de Francfort. Effectivement, en évacuant la méthode dialectique et la réflexion historique, un espace paraît s'insérer entre Young et la théorie critique. Pourtant on retrouve dans nombre des textes de Young la revendication selon laquelle elle appartiendrait à cette tradition. Ainsi, dans l'introduction à *Inclusion and Democracy*, elle écrit « The general theoretical approach of this book is that of critical theory² [...] ». De même, dans *Justice and the Politics of Difference* elle écrit « In this book I engage in such situated analysis and argument in the mode of critical theory³. » La question qui se pose alors est de savoir ce qu'elle revendique spécifiquement, de quels éléments de la théorie critique parle-t-elle?

1 Young, *Inclusion and Democracy*, p. 14.

2 Ibid., p. 10.

3 *Justice and the Politics of Difference*, Paperback reissue / ed. (Princeton, N.J. : Princeton University Press, 2011), p. 5.

Nancy Fraser, dans « What's Critical about Critical Theory⁴ », une critique féministe de l'approche habermassienne, propose de revenir à la définition marxienne de la théorie critique. Ainsi, elle conçoit la théorie critique comme la mise en évidence des demandes et des luttes d'une époque⁵. Pour Fraser, cette conception permet d'une part d'évacuer la question de la justification et d'autre part de se concentrer sur son caractère spécifiquement politique. La théoricienne critique voit donc son travail de recherche et de conceptualisation ancré dans les demandes et les luttes « [...] of those oppositional social movements with which it has a partisan, though not uncritical, identification⁶. » Ainsi, ce qui caractérise la théorie critique est le sujet du discours, c'est-à-dire la réflexion sur des mouvements sociaux spécifiques, et non pas une position épistémologique particulière.

Cette sensibilité aux luttes sociales et la tentative de les conceptualiser semblent correspondre à la position revendiquée par Young. Précisant la démarche suivie dans *Inclusion and Democracy*, elle décrit son approche comme une réflexion « [...] on existing social relations and processes to identify what we experience as valuable in them, *but as present only interminently, partially, or potentially*⁷. » L'accent est donc mis sur l'absence ou le manque qui motivent, d'une part la lutte, et d'autre part la recherche théorique. Sur le plan épistémologique, Young s'approche encore de la définition proposée lorsqu'elle refuse de qualifier sa théorie d'impartiale ou d'exhaustive⁸. Cet espace qui se dessine entre son projet et les approches systématiques n'est pas involontaire. En refusant la prétention à l'objectivité et à

4 Nancy Fraser, "What's Critical About Critical Theory?," in *Feminists Read Habermas, Gendering the Subject of Discourse*, ed. Johanna Meehan (New York, NY: Routledge, 1995), pp. 21 à 55.

5 Ibid., p. 21.

6 Ibid.

7 Young, *Inclusion and Democracy*, p. 10 (je souligne).

8 *Justice and the Politics of Difference*, p. 13.

l'exhaustivité, elle souligne que son approche s'inscrit dans un contexte spécifique et, plus encore, dans une sensibilité particulière.

Notre objectif ici n'est pas autant de déterminer, hors de tout doute, si le travail de Young appartient à la théorie critique, autant que de clarifier la nature de son approche théorique. Ce que l'on retient c'est donc que s'il y a théorie critique chez Young, c'est avant tout par sa sensibilité à la souffrance, aux luttes et aux revendications de mouvements sociaux, ainsi que par sa volonté d'inscrire son projet dans son contexte historique et social spécifique. Ce dernier élément s'il lie Young à la théorie critique, permet aussi d'expliquer, au moins en partie, l'adhésion aux épistémologies féministes que nous cernons dans son œuvre.

b *Épistémologies féministes*

Dans « *Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective*⁹ », Donna Haraway défend la thèse de l'existence de *situated knowledges*¹⁰ dont se revendique Young dans *Inclusion and Democracy*¹¹. Ce projet épistémique consiste à répondre à la demande pour une théorie de la connaissance qui permet d'avoir à la fois « [...] an account of radical historical contingency for all knowledge claims and knowing subjects, a critical practice for recognizing our own “semiotic technologies” for making meanings, and a no-nonsense commitment to faithful accounts of a “real world” [...]»¹². Pour Haraway, la prétention des sciences (elle se garde volontairement de préciser l'étendu de ce terme¹³) à

9 Donna Haraway, « *Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective*, » in *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual and Political Controversies*, ed. Sandra Harding (New York : Routledge, 2004 [1991]).

10 L'expression « *situated knowledges* » se traduit généralement en français par « théorie des connaissances situées ». Toutefois, cette traduction peut porter à confusion puisque le « *standpoint theory* » a parfois été traduit par la même expression. Par souci de clarté et pour faciliter la lecture, nous utiliserons à l'avenir les expressions originales en anglais.

11 Young, *Inclusion and Democracy*, pp. 70 à 77 et 114 à 119.

12 Haraway, « *Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective*. ».

13 *Ibid.*, p. 94.

l'objectivité, ou à un point de vue défiant la subjectivité, n'est pas fondée. S'inscrivant dans la lignée des épistémologies féministes de la théorie du *standpoint*, elle met de l'avant l'idée constructiviste selon laquelle la connaissance est un produit social, et que le positionnement du sujet affecte l'accès aux connaissances en question. Haraway, comme Young, est guidée par la thèse des épistémologies marxistes selon laquelle les rapports d'oppression et de domination déterminent, au moins en partie, la façon dont nous accédons à la connaissance. En ce sens, la création de connaissances aura presque toujours tendance à favoriser le point de vue dominant. Alison M. Jaggar décrit ce phénomène ainsi « [...] the suffering of the subordinate classes will be ignored, redescribed as enjoyment or justified as freely chosen, deserved, or inevitable¹⁴. »

Ces éléments, au centre de la théorie du *standpoint*, peuvent être compris en deux thèses : (1) que les agents connaissants sont socialement situés, et (2) que ces situations permettent une saisie distincte et spécifique de l'information, c'est-à-dire que la connaissance est, elle aussi, située. À cela s'ajoute souvent une troisième thèse, toutefois rejetée par Young, selon laquelle la connaissance disponible aux membres de groupes opprimés est plus juste ou fiable que celle accessible à partir du point de vue dominant. Cette dernière thèse est souvent l'objet de débat et demande à être nuancée. Si la classe dominante est plus à même d'être convaincue par l'idéologie dominante, cela ne signifie ni que les groupes dominés ont automatiquement accès à une connaissance différente et plus juste, puisqu'ils sont eux aussi à risque d'être convaincu par cette idéologie, ni que les membres de groupes dominants ne peuvent accéder à un autre point de vue¹⁵. Pour Jaggar, même si elle n'est pas nécessaire, l'*autre* connaissance est possible, et c'est du fait de la souffrance liée à leur position sociale que les groupes dominés

14 Alison M. Jaggar, « Feminist Politics and Epistemology: The Standpoint of Women, » *ibid.* (2004 [1983]), pp. 55 à 56.

15 *Ibid.*

sont plus à même de voir clair dans l'idéologie dominante : « [...] the pervasiveness, intensity, and relentlessness of their suffering constantly push oppressed groups toward a realization that something is wrong with the prevailing social order.¹⁶ » En contrepartie, les développements récents du féminisme intersectionnel ont montré que les perspectives des femmes prolétaires, racisées, membres de minorités sexuelles, etc. pouvaient être intégrées, au prix d'efforts continuels, par les féministes blanches. Parallèlement, les connaissances générées par les points de vue dominés sont disponibles aux groupes dominants, qui peuvent même participer à la création de connaissances à partir de ce point de vue, mais toujours au prix d'efforts considérables.

C'est cette idée qui est développée dans le chapitre « Social Difference as a Political Resource » d'*Inclusion and Democracy*, où Young rappelle ces obstacles à l'objectivité et à l'impartialité, tout en mettant de l'avant les ressources qui se trouvent dans la discussion et la délibération¹⁷. C'est ainsi qu'elle écrit :

[To promote social justice] requires an objective understanding of the society, a comprehensive account of its relations and structured processes, its material locations and environmental conditions, a detailed knowledge of events and conditions in different places and positions, and the ability to predict the likely consequences of actions and policies. Only pooling the situated knowledges of all social positions can produce such social knowledge¹⁸.

La démarche de Young tire donc à la fois de la théorie critique et des épistémologies féministes. On a noté que la théorie critique la pousse à une sensibilité envers certaines revendications politiques. On verra maintenant que cette sensibilité tend vers des revendications politiques particulières.

16 Ibid.

17 Young, *Inclusion and Democracy*, pp. 114 à 120.

18 Ibid., p. 117.

1.2 Projet politique

En parallèle à ces postures théoriques, si l'on peut les décrire ainsi, le projet youngien se positionne sans aucun doute sur le plan politique. Ce positionnement traverse l'œuvre de Young et il serait probablement juste d'affirmer qu'aucun texte n'y échappe. Deux positions nous semblent ici particulièrement importantes en raison de leur influence sur les thèmes abordés par Young : d'abord le socialisme, puis le féminisme. Ces courants ne sont ni statiques ni monolithiques, il importe donc de les qualifier afin de mieux cerner la position youngienne.

a Socialisme

Le socialisme de Young peut être compris comme une sensibilité aux phénomènes d'oppression et de domination, et comme la certitude que ceux-ci sont le fait, *entre autres choses*, de l'appropriation capitaliste de la plus-value du travailleur. Une définition standard du socialisme se limiterait à cerner la domination dans cette appropriation capitaliste, mais il importe pour Young de pouvoir rendre compte d'un éventail plus large de phénomènes oppressifs. C'est notamment ce qu'elle tente de faire dans « Five Faces of Oppression¹⁹ » où elle se propose d'offrir une théorie exhaustive de l'oppression qui permet à la fois de couvrir les phénomènes dont fait état le socialisme, en plus de cerner ceux dont fait état la *New Left* américaine.

Le socialisme de Young se caractérise donc comme un féminisme socialiste, en ce sens qu'elle critique l'incapacité du marxisme à saisir les phénomènes propres au genre, tout en élargissant cette critique à un ensemble de phénomènes oppressifs²⁰. Amy Allen décrit la réaction féministe à cet angle mort du marxisme ainsi :

¹⁹ *Justice and the Politics of Difference*, pp. 39 à 65.

²⁰ À ce sujet, voir Allen Buchanan, *Marx and Justice* (Totowa, N.J. : Rowman and Allanheld, 1982), chapitre 3.

As a result of this gender-blindness, socialist feminists have argued that Marx's analysis of class domination must be supplemented with a radical feminist critique of patriarchy in order to yield a satisfactory account of women's oppression; the resulting theory is referred to as dual systems theory²¹.

Il importe toutefois de préciser que pour Young, c'est une théorie de l'oppression en général qui est à développer. Plutôt que d'offrir une analyse de l'oppression en terme d'appropriation capitaliste d'un côté, et en terme d'oppression genrée de l'autre, c'est une théorie unifiée de l'oppression qui doit être développée²².

À ce rejet d'une lecture de l'oppression en terme simplement capitaliste, Young ajoute une touche post-marxiste à sa position en refusant de centrer ses demandes sur l'État. Alors qu'elle décrit la nature de la société civile dans *Inclusion and Democracy*, Young cerne le projet socialiste traditionnel comme étant l'usage des « [...] state institutions to control the means of production and direct them to meeting needs and developing capacities²³. » Elle se distancie de cette position, car si elle reconnaît dans l'État un acteur important de la couverture sociale, elle voit aussi en lui un potentiel de domination et d'oppression lorsqu'il est conçu comme une entité externe à la société qui l'organise et la guide²⁴. De même, Young s'écarte de cette conception totalisante de l'État puisqu'alors les activités de couverture sociale de la société civile en viennent à être englobées dans cette bureaucratisation et cette normalisation auxquelles doivent se soumettre les individus. À ces risques de domination et de neutralisation de la société civile s'ajoute l'impossible neutralité de l'État face à l'ensemble des acteurs sociaux. Young résume donc sa conception de l'État ainsi : « The radical anti-capitalist pursuit

21 Amy Allen, « Feminist Perspectives on Power, » ed. Edward N. Zalta, Fall 2016 ed., *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2016), <https://plato.stanford.edu/archives/fall2016/entries/feminist-power/>.

22 Pour la critique de Young du *dual system theory* voir, Iris Marion Young, "Socialist Feminism and the Limits of Dual System Theory," in *Throwing Like a Girl and Other Essays in Feminist Philosophy and Social Theory* (Bloomington: Indiana University Press, 1990), pp. 21 à 35.

23 *Inclusion and Democracy*, p. 182.

24 Voir aussi Jean Cohen and Andrew Arato, *Civil Society and Political Theory* (Cambridge, MA: MIT Press, 1992), pp. 466 à 481.

of justice is better thought of as a project of democratizing both the state, corporate economy, and civil society than bringing all the production and distribution of goods under democratic state direction²⁵. »

Ainsi, si l'on peut encore parler d'un socialisme chez Young – ce qui, je crois, est possible – il faut mettre en évidence d'abord son caractère féministe, puis le déplacement de la focale de l'État vers la société civile.

b Féminisme

Ce féminisme qui se manifeste comme caractère spécifique du socialisme youngien exige, lui aussi, d'être conceptualisé afin d'en clarifier les revendications et les éléments structurants. Une approche commune lorsque vient le temps de qualifier une auteure ou une thèse féministe consiste aujourd'hui à l'identifier à une vague de féminisme. En ce sens, la littérature tend à identifier la première vague féministe aux revendications pour l'égalité légale, notamment au niveau politique, entre le milieu du 19^e siècle et 1920. Selon ce même modèle, correspond à la seconde vague un ensemble de demandes, au cours des années 1960 et 1970, pour une égalité qui dépasse le cadre légal et s'inscrit au niveau de l'emploi, de l'éducation, au sein de la sphère privée, etc.. Enfin, on identifie généralement la troisième vague à une sensibilité particulière aux enjeux féministes touchant les groupes minoritaires, auxquels les vagues précédentes n'avaient pas porté attention²⁶.

25 Young, *Inclusion and Democracy*, p. 183.

26 Le modèle des trois vagues est critiqué notamment parce qu'il efface les efforts féministes qui prédatent les luttes américaines, qui se produisent en parallèle ailleurs qu'aux États-Unis ou qui continuent entre les périodes de lutte qui structurent le modèle. Pour une plus ample réflexion sur le sujet, voir Haslanger, Sally and Tuana, Nancy and O'Connor, Peg, "Topics in Feminism," ed. Edward N. Zalta, *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2017 (fall)), <https://plato.stanford.edu/archives/fall2017/entries/feminism-topics/>. Si nous insistons tout de même pour utiliser ce modèle, c'est surtout parce qu'il permet de mettre en évidence certains des traits marquants de la pensée youngienne tout en l'inscrivant dans un contexte historique qui permet cette réflexion. En bref, l'usage de ce modèle est délibéré et ne se veut ni normativement ni ontologiquement significatif.

Si nous devons nous soumettre à ce modèle, nous croyons que son projet s'inscrit en grande partie dans la troisième vague féministe, sans toutefois reculer quant aux revendications des deux vagues précédentes. Ainsi, ses écrits sur la démocratie délibérative demandent explicitement l'octroi de droits politiques et l'accès au débat démocratique pour les femmes²⁷. De même, dans plusieurs textes, dont « Punishment, Treatment, Empowerment: Three Approaches to Policy for Pregnant Addicts²⁸ », on constate la volonté de dépasser le simple cadre politique de la première vague avec des revendications qui touchent notamment la question des soins de santé, des biais légaux, des inégalités dans la sphère privée, etc. On remarque dans ces textes qu'une attention particulière est aussi portée aux questions d'intersectionnalité et que les injustices touchant les groupes minoritaires sont mises de l'avant.

Dans *Inclusion and Democracy*, Young s'emploie, entre autres choses, à mettre en évidence les processus d'exclusion qui se manifestent dans le cadre des échanges en contexte politique. Sans entrer immédiatement dans ces détails, soulignons que si Young cherche à démonter l'opposition entre, d'un côté, les discours passionnels ou féminins et, de l'autre, les discours rationnels et masculins²⁹, c'est aussi l'occasion d'une réhabilitation des discours propres à nombres de minorités culturelles. À titre d'exemple, elle met en évidence l'importance d'accepter les discours narratifs dans la délibération politique, forme de discours associée aux minorités latino-américaines et autochtones³⁰. L'objectif de son essai « Five Faces of Oppression » est d'élargir le spectre de l'oppression en offrant une grille de lecture de la

27 Young, *Inclusion and Democracy*, pp. 39 à 40 et 142 à 150. Voir aussi « Gender as Seriality: Thinking About Women as a Social Collective," *Signs* 19, no. 3 (1994 (spring)).

28 "Punishment, Treatment, Empowerment: Three Approaches to Policy for Pregnant Addicts," *Feminist Studies* 20, no. 1 (1994 (spring)).

29 *Inclusion and Democracy*, p. 65.

30 *Ibid.*, pp. 71 à 77.

société qui permet de dépasser l'identification de l'oppression à un critère unique (le patriarcat dans certains cas, ou encore le capital dans les analyses marxistes) en mettant de l'avant cinq manifestations non hiérarchisées de l'oppression. Cette démarche doit permettre, pour Young, d'identifier l'oppression dont est victime un ensemble de groupes, mettant en lumière ces expériences qui se trouvaient invisibilisées par les analyses féministes des première et deuxième vagues. Enfin, si l'objectif de « Punishment, Treatment, Empowerment » est de mettre en valeur une approche non punitive pour les femmes enceintes toxicomanes, Young met un effort particulier à la mise en évidence du biais raciste qui habite la législation touchant ce sujet. S'inspirant de l'analyse de Dorothy E. Roberts, elle écrit :

[...] the fact that Black women are particular targets for the punitive reach of the state against drug-using mothers suggests that we find racism here inextricably tied to sexism. [...] The racism Black women suffer, combined with the fact that their economic status more often brings them into contact with the state institutions, makes them more likely to be punished than white women. Their failure to fit society's image of the "good" mother makes their punishment more acceptable³¹.

Le traitement d'un problème qui se présente comme spécifique aux femmes se transforme, chez Young, en un problème qui exige de prendre un compte d'autres facteurs d'oppression dans l'analyse de la situation. Le féminisme de Young est donc ancré dans les thématiques des première et deuxième vagues par les sujets qu'il aborde, et manifeste une sensibilité aux enjeux qui caractérisent la troisième vague.

31 "Punishment, Treatment, Empowerment: Three Approaches to Policy for Pregnant Addicts." , p. 36.

2 Justice

La conception youngienne de la justice s'articule, assez naturellement, autour de ses affinités politiques et de son approche méthodologique. Ainsi, la théorie critique la mène, comme nous l'avons montré, à considérer d'abord les luttes et revendications spécifiques des groupes dominés pour lesquels elle éprouve une sympathie. Sa discussion de la justice, et donc de l'injustice, s'inscrit donc d'abord dans les luttes féministes et ouvrières. Rappelons ici que cette sympathie, dans l'approche critique, sert à cerner l'objet du discours et doit être suivie d'une théorisation comportant un regard critique sur cette affinité elle-même. À ces groupes affinitaires s'ajoute, par le biais de l'analyse intersectionnelle féministe de l'oppression et des épistémologies féministes, un ensemble de groupes opprimés dont les discours sont nécessaires à l'élaboration d'une connaissance plus juste des injustices subies et vécues. Ainsi, ce sont d'abord les revendications féministes et prolétaires qui guident sa réflexion, suivi par les demandes des groupes raciaux, des minorités sexuelles, des individus vivant avec un handicap, etc., qui viennent compléter le portrait disponible à partir de la perspective que peut incarner Young.

Pour mettre en évidence quels discours sont recevables comme appel à la justice, il importe ici de dévier de notre trajectoire pour présenter plus clairement l'argument de « Five Faces of Oppression ». Dans ce texte, Young propose d'une part une définition de ce qu'est un groupe social, et d'autre part cinq critères qui permettent de définir lesquels de ces groupes sont soumis à l'oppression. Ainsi un groupe social, pour Young, est une forme de collectif d'individu qui se distingue de l'agrégat (celui-ci reposant sur un caractère trivial partagé par l'ensemble des membres du collectif) et de l'association (celle-ci reposant sur un regroupement volontaire par affinité). Le groupe social n'est pas choisi, mais ne relève pas de

caractéristiques essentielles à l'individu. Ainsi, dans « Gender as Seriality », Young associe le groupe social à une série : « [...] a series is a social collective whose members are unified passively by the objects around which their actions are oriented or by the objectified results of the material effects of the actions of the others.³² » L'appartenance à un groupe peut être déterminée entre autres par une histoire commune et un traitement social particulier. Ni l'un, ni l'autre de ces éléments ne déterminent essentiellement l'individu.

Le deuxième temps de l'argument de Young repose sur une redéfinition du concept d'oppression. On reviendra plus en détail sur cette catégorie de l'injustice plus tard dans ce chapitre. Cependant, on peut déjà dire que l'oppression « [...] designates the disadvantage and injustice some people suffer [...] because of the everyday practices of a well-intended liberal society. [...] Oppression also refers to systemic constraints on groups that are not necessarily the result of the intention of a tyrant. Oppression in this sense is structural³³. » Cette injustice se manifeste sous cinq formes, plaide Young, soit l'exploitation, la marginalisation, l'impuissance, l'impérialisme culturel et la violence³⁴. Ces formes, ou faces, de l'oppression ne sont pas hiérarchisées et ne sont pas mutuellement exclusives. Elles permettent de définir quels groupes sont victimes d'oppression et, de ce fait, d'injustice. Les demandes de groupe formulées dans les termes de l'oppression sont donc recevables et légitimes pour Young.

Young ne se limite toutefois pas à offrir un simple compte rendu des demandes spécifiques de chacun de ces groupes. En effet, il importe aussi pour elle de définir ce que ces demandes peuvent concerner et comment elles s'expriment. Cependant, si son objectif n'est pas d'offrir un résumé de ces demandes, c'est à partir de celles-ci qu'elle développe sa conception de la

32 "Gender as Seriality: Thinking About Women as a Social Collective. », p. 724.

33 *Justice and the Politics of Difference*, p. 41.

34 Pour la définition précise de ces catégories, voir Ibid., pp. 48 à 63.

justice : répondant à nombre de ses contemporains³⁵, elle propose une critique des conceptions distributives de la justice, sur la base de leur inadéquation avec le contenu et la forme des revendications réelles. Cette critique de ce que Young nomme un « paradigme distributif » s’articule en deux temps : d’abord par une discussion des limites de la justice distributive, puis par une proposition positive de déplacement du paradigme vers une lecture en terme d’oppression et de domination. Les pages qui suivent visent à présenter ces deux étapes, qui s’articulent de façon particulièrement didactique dans les premier et second chapitres de *Justice and the Politics of Difference*.

2.1 La visée de la justice

a *Le paradigme distributif*

En réfléchissant sur le concept de justice et sur son contenu, Young s’attaque à ce qu’elle nomme un paradigme distributif. Sans revenir ici sur l’ensemble des discours qui constituent ce paradigme pour Young³⁶, il est toutefois possible de cerner globalement comment ils se manifestent. La justice se définit, dans ce paradigme, comme « [...] the morally proper distribution of social benefits and burdens among society’s members.³⁷ » Ces charges et bénéfices sociaux comprennent, selon les approches, autant des biens, des droits, des possibilités d’action, des capacités, des unités fictives d’échange, etc., et ces approches se distinguent par des motifs (*pattern*) de redistribution particuliers d’une ou plusieurs de ces ressources.

35 Voir notamment John Rawls, *A Theory of Justice* (Harvard University Press, 1971), W. G. Runciman, "Processes, End States and Social Justice," *Philosophical Quarterly* 28 (janvier) (1978). et Bruce Ackerman, *Social Justice and the Liberal State* (New Haven: Yale University Press, 1980).

36 Voir Young, *Justice and the Politics of Difference*, pp. 16 à 18.

37 Ibid., p. 16.

Cette tendance à considérer la justice sous la forme de la redistribution des biens est particulièrement présente dans les conceptions libérales de la justice. Rawls développe ainsi une des théories libérales de la justice les plus connues à ce jour, en développant l'idée de justice comme équité (*fairness*)³⁸. Cette théorie fait reposer la justice sur deux principes, soit (1) la distribution égale à tous les individus d'un ensemble de libertés de base, et (2) un principe de justification pour les inégalités restantes. Ces inégalités sont justes si l'accès à des avantages sociaux est associé à des opportunités également disponibles, et si elles sont à l'avantage des plus désavantagés³⁹. On constate ici que Rawls propose d'abord une distribution en terme de droits, puis un motif pour justifier les inégalités en terme de ressources qui subsistent. Cette approche ne se limite toutefois pas à la pensée libérale puisque Young la cerne aussi chez nombre de penseurs socialistes qui tendent à se distinguer du libéralisme avant tout par le modèle de redistribution des biens, souvent plus large. Les thèses que Young cherche à dépasser sont donc celles selon lesquelles (1) les injustices peuvent être comprises en terme de distribution inégale des biens et (2) qu'elles peuvent être réglées par l'application d'un modèle particulier de redistribution de ces biens.

En considérant la justice en ces termes, on tend, selon Young, à ignorer le contexte institutionnel dans lequel se jouent les injustices à l'origine de ce besoin de redistribution. En effet, il apparaît que de nombreuses demandes de justice ne peuvent être conçues comme revendication pour une distribution différente des ressources, ou alors qu'elles sont mieux comprises lorsqu'exprimées en d'autres termes. Young s'intéresse ici aux injustices liées aux procédures de prises de décisions affectant des groupes, à l'usage médiatique de stéréotypes pour imager certaines catégories sociales, à la structure, à la division et au contenu du travail,

38 John Rawls, *Justice as Fairness : A Restatement* (Cambridge, MA : Harvard University Press, 2001).

39 Voir *A Theory of Justice*, en particulier le chapitre 47.

ainsi qu'à un ensemble de revendications qui, à première vue, n'en appellent pas à un problème de distribution⁴⁰. Le modèle distributif est problématique et n'arrive pas à cerner l'ensemble des revendications de justice parce que « [...] it fails to bring social structures and institutional contexts under evaluation.⁴¹ » Young note qu'une partie de la littérature marxiste cernait déjà cette problématique en accusant le modèle distributif d'être incapable de rendre compte des inégalités de classe et des rapports sociaux de production. De même, on trouve dans la littérature féministe cette même critique, cette fois soutenue par l'impossibilité pour le modèle de traiter les injustices au sein du cercle familial et de celles liées à la division sexuelle du travail.

Dans une tentative pour établir une conception globale des injustices, Young s'emploie à dépasser ces critiques localisées et accuse le modèle distributif d'obscurcir les injustices institutionnelles, notamment les structures et procédures de prise de décisions, la division du travail et les injustices culturelles⁴². Ces éléments sont ignorés parce qu'ils ne sont pas conceptualisables immédiatement en terme de distribution, mais participent tout de même à la domination et l'oppression et sont, de ce fait, la cible de revendication de justice. Les procédures décisionnelles, en limitant la participation à la prise de décision ayant un impact social, limitent l'exercice des capacités et des libertés pour un ensemble d'individus qui ne peuvent participer audit processus. La division du travail, en établissant des rapports d'autorité, en déterminant le sens et la valeur des différentes tâches, en associant ces dernières à des caractères, par exemple genrés, ne produit pas systématiquement des inégalités en terme de biens ou de ressources, et donc ne peut pas être conçu en terme distributif, mais reste

40 Young, *Justice and the Politics of Difference*, pp. 19 à 20.

41 Ibid.

42 Ibid., p. 22.

toutefois l'objet de revendication en terme de justice. De même, l'appartenance culturelle et les conséquences qui y sont associées notamment en terme de stature sociale ne sont pas incluses dans le modèle distributif. Par ces exemples qui viennent soutenir la démarche de Young tout au long de *Justice and the Politics of Difference*, celle-ci ne cherche pas à recenser l'ensemble des injustices non distributives, mais plutôt à appuyer son propos quant à leur présence.

Ces revendications ne peuvent donc pas être traitées comme des problèmes de distribution des ressources et biens. À ceci, Young ajoute que les tentatives visant à étendre la justice distributive à des ressources non matérielles, afin de pallier aux limites que nous venons de présenter, se heurtent elles aussi à des problèmes majeurs. En effet, alors que la redistribution des biens ne permet pas de répondre à certaines revendications, la redistribution de ressources non matérielles implique une ontologie sociale incomplète ou même trompeuse⁴³. Pour Young, toute théorie normative a ses propres implications ontologiques, et il importe de les examiner. Ainsi, il apparaît que la théorie rawlsienne de la justice, qui exige une distribution égale des droits, donne à ces derniers un statut ontologique problématique. En effet, en parlant de redistribution des droits, on doit les concevoir comme des ressources dont le motif de distribution change lors de l'application d'un principe de justice. Pourtant, Young note que cette « redistribution » n'altère en rien la quantité ou la disponibilité des droits pour ceux qui étaient favorisés avant ladite redistribution.

Rights are not fruitfully conceived as possessions. Rights are relationships, not things; they are institutionally defined rules specifying what people can do in relation to one another. Rights refer more to doing than having, to social relationships that enable or constrain action⁴⁴.

43 Ibid., p. 25.

44 Ibid.

Dans le même ordre d'idée, la justice distributive, lorsqu'appliquée aux opportunités ou à la dignité de la personne, se heurte à ce problème ontologique. Ces « ressources » ne sont pas distribuables au même titre que des biens matériels. En effet, elles dépendent, non seulement des ressources matérielles permettant effectivement l'accès aux opportunités et à la dignité, mais aussi de structures sociales « [...] that enable or constrain the individuals in relevant situations⁴⁵. » Ainsi, même en élargissant le spectre de la justice distributive, le modèle se heurte au fait qu'en abordant ces problèmes structurels en terme de distribution, on doit procéder à la réification des relations sociales (en traitant les ressources relationnelles uniquement d'un point de vue matériel), et traiter les problèmes de justice uniquement comme des motifs distributifs à réorganiser, même lorsque ces motifs impliquent une ontologie sociale problématique.

C'est ce même genre de problèmes qui s'offrent à la vue lorsque l'on considère la juste distribution du pouvoir comme une solution au problème de la justice. Ainsi, comme avec les ressources non matérielles présentées ci-dessus, on doit procéder à une réification des relations de pouvoir afin de l'intégrer dans un modèle distributif. La distribution du pouvoir s'attachant au potentiel d'individus particuliers, il est facile, dans cette perspective, d'ignorer les processus structurels qui dépassent la simple distribution individuelle du pouvoir. Ainsi, même lorsque le pouvoir est considéré d'un point de vue relationnel, en se limitant à sa distribution individuelle, sa structure institutionnalisée et sociale échappe à l'analyse. Enfin, l'approche distributive implique que l'injustice se trouve dans le fait que le pouvoir est distribué de façon inéquitable. Pourtant, note Young, nous nous trouvons dans des sociétés où « [...] power is widely dispersed and diffused, yet social relations are tightly defined by domination and

45 Ibid., p. 26.

oppression⁴⁶. » Ainsi, il apparaît que le problème du pouvoir n'est pas strictement distributif, et donc que comme pour les autres ressources non matérielles il importe de dépasser le paradigme distributif. Avant d'aborder la proposition positive de Young, il est nécessaire de noter que cette critique du paradigme distributif n'est pas un désaveu de la justice distributive elle-même, mais plutôt de la volonté de l'ériger en paradigme, c'est-à-dire de prétendre pouvoir régler l'ensemble des problèmes de justice à partir d'un seul modèle. Ainsi, la proposition positive de Young vise à compléter l'approche distributive là où elle achoppe, et non à la remplacer.

b Comprendre l'injustice en terme d'oppression et de domination

Parmi les défenseurs du paradigme distributif, plusieurs notent les limites mises en évidence par Young, tout en les acceptant et en maintenant le paradigme. Cette volonté de rester à l'intérieur du paradigme s'explique, pour Young, par la crainte, parfois justifiée, de voir les principes de justice sociale empiéter sur la conception de la vie bonne propre à chaque individu, et donc de vouloir limiter l'influence de ces principes. Ainsi, la juste distribution est vue comme une approche à la justice sociale qui, même si elle ne permet pas de traiter l'ensemble des problèmes normatifs, laisse une marge de manœuvre maximale aux individus dans la libre détermination de ce qu'ils considèrent comme la vie bonne⁴⁷. Face à cette crainte, il ne suffit pas de montrer les limites du paradigme distributif, Young doit aussi répondre au problème de la vie bonne pour effectuer ce passage vers une conception plus large de la justice sociale.

Ce problème peut se résumer à une incertitude face à la nature humaine : il importe de limiter les suppositions, souvent implicites et injustifiées, quant à cette nature lors du

46 Ibid., pp. 32 à 33.

47 Ibid., pp. 34 et 35.

développement d'une théorie de la justice. Ces suppositions, à moins d'être extrêmement vagues et donc de n'avoir à peu de chose près aucun contenu normatif, sont à éviter puisqu'elles risquent « [...] to devalue or exclude some acceptable individual desire, cultural characteristics, or ways of life⁴⁸. » En se limitant à un concept de justice sociale comme redistribution équitable, on éviterait l'écueil d'un présupposé trop fort quant à la nature humaine. Pourtant, note Young, ce paradigme implique une définition de l'individu comme étant d'abord un consommateur, un propriétaire, un être désirant, et dans le contexte capitaliste contemporain, un « utility maximizer⁴⁹ ». Malgré ces implications, le paradigme distributif est généralement considéré comme laissant libre cours à la définition individuelle de la vie bonne, notamment parce que ces implications ne se manifestent que de façon abstraite et distante. Il s'agit d'une vie bonne et d'une nature humaine imaginées qui, par leur abstraction, ne se manifestent pas de façon à dévaluer ou exclure des modes de vie particuliers. En conséquence, il suffira, pour justifier le dépassement du paradigme distributif, de montrer que l'élargissement proposé ne se présente pas d'abord comme une définition de la vie bonne, et que les implications quant à la nature de celle-ci sont suffisamment abstraites pour laisser libre cours aux définitions individuelles.

Nous avons précédemment présenté le cadre politique et théorique dans lequel évolue Young, et il intervient ici de façon particulièrement marquée. Les injustices en terme de prise de décisions, de division du travail et de culture, qui se manifestent dans les revendications actuelles de justice, illustrent la nécessité de modifier la conception imaginée de l'individu dans le modèle distributif. Ces revendications dépeignent certes l'individu comme étant un consommateur, un propriétaire et un être désirant, mais ajoutent à l'image l'importance de le

48 Ibid., p. 36.

49 Ibid.

considérer aussi comme un acteur au sein de multiples relations sociales. En réponse à ces revendications, Young propose donc un modèle de justice qui s’ancre dans ces demandes en offrant une conception de la vie bonne en deux principes généraux : « [...] (1) developing and exercising one’s capacities and expressing one’s experience, and (2) participating in determining one’s action and the conditions of one’s action⁵⁰. » Le modèle de justice proposé par Young comporte donc effectivement des présupposés quant à la nature de la vie bonne, mais ceux-ci sont négligeables par rapport aux revendications de justice et suffisamment abstraits et généraux pour être considéré, selon Young, comme assurant « [...] the equal moral worth of all persons⁵¹ [...] ».

À ces deux principes généraux correspondent deux formes d’injustice qui guideront le reste de notre discussion. Au développement, à l’exercice des capacités et à l’expression de l’expérience de l’individu, Young oppose l’oppression, qui, conséquemment, se présente comme les processus institutionnalisés qui limitent des individus dans l’exercice et l’accès aux capacités permettant une reconnaissance sociale, ainsi que dans l’expression des demandes et revendications sociales dans un contexte de communication. À la participation à l’élaboration du contexte social dans lequel évolue l’individu, Young oppose la domination, qui consiste en un contexte institutionnel où les individus ne peuvent participer à la détermination ni de leurs actions et ni du contexte dans lequel ces actions sont posées⁵².

Dans le cadre de notre projet, nous pouvons affirmer, avec Young, que la justice sociale implique d’une part un principe d’autodétermination (*self-determination*) qui permet de contrer les effets de la domination, et d’autre part un principe de développement personnel

50 Ibid., p. 37.

51 Ibid.

52 Ibid., p. 39.

(*self-development*) qui s'oppose à l'oppression⁵³. Une conception atomiste de l'individu nous pousserait ici à adopter l'approche libérale qui, pour accéder à la justice, demande l'accord d'un maximum de liberté à chaque individu, garantissant une autodétermination et un développement personnel libres par une redistribution des ressources et laissant libre cours à la volonté de chaque personne. Nous avons toutefois montré comment, pour Young, cette conception est insuffisante et ignore la nature relationnelle de l'individu et de ses déterminations. La justice requiert, en plus de cette redistribution des ressources, la mise en place de processus décisionnels de groupe, qui permettent aux individus de garantir leur autonomie et de participer à la détermination de leur milieu de vie dans un cadre social d'interdépendance. Young trouve dans la démarche démocratique les processus nécessaires pour garantir à chaque individu la possibilité de participer à la détermination de son contexte d'action, et dans l'institution étatique les ressources pour le développement personnel de chacune. Il reste maintenant à mettre en évidence les articulations de cette démarche et à montrer comment elle permet de satisfaire nos exigences de justice.

3 Démocratie

Le passage des principes de justice au processus démocratique ne s'explique pas de lui-même : il repose en fait sur l'édifice théorique youngien. Les prochaines pages visent à clarifier ce passage de la justice à la démocratie ainsi qu'à expliciter la conception démocratique de Young. En ce sens, nous proposons d'abord une restitution de l'argument de Young dans « Self-determination as a principle of justice » qui établit ce lien entre justice et démocratie, puis une présentation de certains éléments de son modèle délibératif de la démocratie.

⁵³ Voir *Inclusion and Democracy*, pp. 31 à 35 et le chapitre 5 en général.

3.1 De justice à démocratie

Le modèle de justice que nous avons présenté nous permet de considérer les injustices sous les formes de la domination, de l'oppression ainsi que de la distribution inégale des ressources. La justice peut, conséquemment, être considérée comme l'établissement de structures qui permettent l'autodétermination et le développement personnel des capacités de chacune. Ce sont ces structures qui permettent, par la participation à la détermination du contexte social et matériel, de déterminer un modèle de distribution des charges et bénéfices sociaux qui respecte ces principes de justice. La conception de la justice en terme relationnel permet même, jusqu'à un certain point, de justifier la nécessité d'une redistribution des ressources puisque, comme Young l'explique : « If persons suffer material deprivation of basic needs for food, shelter, health care, and so on, then they cannot pursue lives of satisfying work, social participation, and expression⁵⁴. »

Au-delà de cette redistribution des ressources, il importe de s'attaquer à la question de l'autodétermination et du développement personnel. C'est en ce sens que la réflexion démocratique s'engage pour Young : la mise en place d'une démocratie délibérative doit permettre l'autodétermination des individus, éliminant de ce fait la domination. Parallèlement, l'État doit fournir les ressources appropriées (matérielles, logistiques, législatives, etc.) au développement personnel des individus et groupes dans le besoin. La démocratie, en ce sens, est donc instrumentale, elle est le moyen prôné par Young pour en arriver à une situation de justice sociale. En décrivant ce statut instrumental de la démocratie, Young écrit :

Even [...] when politics engage in constitutional discussions, the object of their discussion is not to reach agreement on principles of justice, but rather to agree on the design of institutions. [...] The outcome of political discussion and decision-making is almost never

54 *Justice and the Politics of Difference*, p. 91.

some conception of justice, but rather a *particular judgment* about what actions and policies *this* collective should adopt to address *these* circumstances⁵⁵.

Young met ici accent sur le caractère situé des discussions démocratiques ainsi que sur l'absence de principe de justice guidant uniformément ces discussions. La justice et ses principes directeurs ne sont donc pas articulés comme ils le sont dans le cadre de la théorisation politique ou philosophique. En quelque sorte, Young renverse le modèle qui veut que les grands principes de justice doivent guider l'ensemble de nos décisions ayant un contenu normatif, arguant plutôt que la justice implique l'instauration d'une démocratie. Si cette démocratie obéit à certains principes formels, notamment en étant de forme délibérative, alors il y a possibilité d'accéder à une justice sociale.

a La démocratie comme condition de justice sociale

Dans son texte de 1979, « Self-determination as Principle of Justice⁵⁶ » Young explore ce lien entre justice et démocratie par une critique de la théorie de la justice de John Rawls ainsi que de ses présupposés libéraux. La théorie rawlsienne de la justice veut qu'à partir d'une situation hypothétique d'impartialité, dite position originelle, tout individu en vienne à déterminer deux grands principes de justice, soit le principe de liberté égale et le principe de différence. De ces principes, Rawls dérive, entre autres choses, le droit à une représentation démocratique des individus pour les décisions sociales d'ordre politique⁵⁷. L'argument de Young s'attaque à ce qu'elle qualifie de présupposé libéral, soit l'idée selon laquelle seule une infime partie des décisions ayant un impact social doit être soumise à un processus démocratique. Ce préjugé dérive, selon elle, d'une distinction entre « [...] political and non-political spheres of social activity [which] has become, then, if it was not always, arbitrary⁵⁸. »

55 *Inclusion and Democracy*, pp. 28 à 29.

56 "Self-Determination as Principle of Justice," *Philosophical Forum* XI, no. 3 (1979 (fall)).

57 Rawls, *Justice as Fairness : A Restatement*.

58 Young, « Self-Determination as Principle of Justice. », p. 31.

Young plaide donc pour l'abolition de cette distinction, étendant le processus démocratique à l'ensemble des institutions sociales. Si cette approche radicale de la démocratie n'est pas l'objet direct de notre discussion, Young propose, dans la mise en place de cette approche, un argument pour faire dériver les processus démocratiques des principes libéraux de justice. Notre objectif ici est donc de rappeler ces arguments afin d'effectuer ce passage entre les principes de justice et le processus démocratique.

Young offre donc trois arguments pour permettre le passage des principes de justice au processus démocratique. Nous nous attarderons seulement sur le premier argument offert puisque ses prémisses s'apparentent aux principes de justice que Young met de l'avant. La réflexion de Young prend pour point de départ un vide argumentatif chez Rawls lui-même : la liberté politique qu'il veut dériver du premier principe de justice est ou bien dérivée *a posteriori* des conséquences de son application, ou alors *a priori*, mais de façon erronée, des principes eux-mêmes.

The primary reason he gives is that without equal participation of the members of society in political affairs we would not have a just law-making procedure. The reason we would not, he claims, is that questions of what constitutes the best and most just policies are subject to reasonable differences of opinion, and thus there must be a representation of a plurality of opinions and interests in the enacting of such policies⁵⁹.

Cet argument *a posteriori* n'est pas suffisant pour Young, qui montre qu'il ne mène pas nécessairement à un mode décisionnel démocratique, mais seulement à un processus multilatéral minimal, où plus d'une opinion doit être considérée dans la prise de décision. L'argument nécessaire pour la démocratie doit donc se fonder dans les principes de justice plutôt que dans les conséquences de celle-ci. Young reconnaît la tentative de Rawls d'offrir un argument fondamental pour un tel passage lorsqu'il plaide que « Democratically structured

59 Ibid., p. 36.

political institutions are fundamentally important because they enhance the self-esteem and self-worth of the members of society, and enlarge their intellectual and moral sensibilities⁶⁰. »

Cette tentative se heurte toutefois au présupposé libéral que dénonce Young, en ce sens qu'elle se limite aux institutions gouvernementales. Le principe d'autodétermination qui permet la liberté politique est freiné par une division entre le politique et l'apolitique, d'où l'accusation youngienne selon laquelle l'argument est incomplet et s'arrête avant d'arriver à sa conclusion naturelle.

C'est ce passage nécessaire que Young cherche à reproduire. L'argument fort consiste donc à plaider pour un processus décisionnel qui reproduit les traits désirables de la position originelle : si la position originelle est la posture appropriée pour prendre des décisions socialement contraignantes, il serait souhaitable, pose-t-elle, de reproduire, autant que faire se peut, ses traits dans les instances décisionnelles réelles. La position originelle, écrit Young, permet d'arriver à des décisions contraignantes au niveau collectif « [...] precisely because the original position does define the ideal moral conditions of collective decision-making⁶¹ [...] ». Les règles ou principes formulés dans la position originelle ont force d'autorité du fait qu'elles sont promulguées dans un contexte où chaque membre d'une communauté est considéré comme autonome – ou autodéterminé – et donc se contraint lui-même par ces règles. Rawls plaide que n'importe quel individu, au terme de l'exercice de pensée que représente la position originelle, en arriverait à ces deux principes de justice. Les décisions sont donc à la fois unanimes et autodéterminées.

L'ensemble des caractéristiques de la position originelle n'est pas reproductible. Young rejette ainsi le caractère unanime des décisions sur la base de l'impossibilité de mettre en place

60 Ibid., p. 37.

61 Ibid., p. 38.

un véritable voile de l'ignorance. Les décisions sont unanimes dans l'exercice rawlsien du fait de l'impartialité créée par le voile de l'ignorance. Cette impartialité n'étant pas reproductible, la condition d'unanimité ne peut être transposée au contexte social. De la position originelle, Young retient donc la nécessité d'offrir à chaque individu la possibilité d'intervenir, à parts égales, dans le processus menant à la mise en place de règles contraignantes. Rejetant l'unanimité, elle propose plutôt que « In actual society a principle such as majority rule will more likely operate⁶² [...] ». Ce principe de participation égale qu'on retrouve chez Rawls dans les libertés politiques est d'ailleurs justifié chez lui aussi sur la base que « [...] it transfers the ideal circumstances of autonomy which exist in the original position to the actual constitution of the society⁶³. »

L'intérêt de cet argument est que ses prémisses correspondent aux principes de justice que Young défend dans son œuvre plus tardive, principes que nous avons présentés dans la section précédente. Ainsi, le processus démocratique est nécessaire dans la lecture youngienne de Rawl parce que la position originelle implique un principe d'autodétermination. De même, de l'adéquation entre injustice et domination, Young en vient à poser l'autodétermination comme condition de justice. Si le processus démocratique est celui qui permet le mieux de reproduire l'état d'autodétermination de la position originelle, on peut conclure, avec Young, que la démocratie est, dans nos sociétés, une condition de justice.

3.2 Légitimité démocratique

Si la juste élimination de la domination implique la démocratie, nous avons toutefois laissé entendre que la démocratie, comme telle, ne garantit pas la justice sociale, et qu'il importe de

62 Ibid.

63 Ibid., p. 39.

lui imposer certaines conditions pour s'assurer de la légitimité de ses résultats. En l'occurrence, chez Young, la démocratie se doit d'être délibérative, et cette délibération doit respecter certains critères. La fin de ce chapitre vise à présenter ces conditions. Ainsi, on travaillera d'abord (1) à montrer qu'une démocratie se doit, pour Young, d'être délibérative pour que les normes qu'elle produit soient légitimes. Dans ce contexte, nous devons présenter les contraintes d'inclusion que Young propose, soit la nécessité de fournir un contexte de discussion incluant des pratiques de salutation (*greeting*), d'usage positif de la rhétorique et d'usage du mode narratif. Ces conditions seront problématisées et mise en relation avec la théorie habermassienne dans le chapitre 3. Ensuite (2), on montrera comment l'inclusivité de la démarche démocratique dépend du milieu dans lequel se produit cette délibération. Ainsi, nous montrerons comment Young se situe dans le sillage habermassien en s'opposant à la thèse selon laquelle l'État est central au processus démocratique. Pour maintenir sa légitimité, la délibération doit aussi se produire hors de l'État, au sein de la société civile, lieu dont nous préciserons alors le caractère. Cet espace de délibération, l'espace public, sera mis en relation avec la théorie habermassienne dans le chapitre 2.

a *Légitimité de la délibération*

Dans *Justice and the Politics of Difference*, Young décrit le problème de la validité des normes en ces termes : « In the absence of a philosopher-king with access to transcendent normative verities, the only ground for a claim that a policy or decision is just is that it has been arrived at by a public which has truly promoted the free expression of all needs and points of view⁶⁴. » Young constate que nul ne peut prétendre suffisamment à l'impartialité pour être à l'origine de normes valides⁶⁵, et demande donc un processus multilatéral où chaque

64 *Justice and the Politics of Difference*, pp. 92 à 93.

65 *Ibid.*, pp. 102 à 107 et pp. 111 à 116.

opinion est considérée dans la prise de décision finale. Cette condition n'est cependant pas remplie dans toutes les formes démocratiques, notamment lorsque – entre autres pour les modèles démocratiques agrégatifs – la discussion n'est pas nécessaire avant que le public ne se prononce sur les normes à adopter. Les normes issues de la discussion démocratique bénéficient d'une légitimité accrue, pour Young, du fait de l'intersubjectivité du processus et de l'obligation qui apparaît de considérer les intérêts autres. La forme de la délibération démocratique impose un échange et une réciprocité où les individus se voient dans l'obligation « [to] transform their interests and preferences, so that they can be publicly expressed as compatible with justice⁶⁶. » Si cette conception de la légitimité des normes s'inspire de la théorie de la communication d'Habermas, elle tire aussi dans la théorie du *standpoint*. Cette théorie pose que les normes, au-delà d'être le produit d'une discussion, trouvent leur validité dans l'intervention d'une multitude d'acteurs en provenance de groupes distincts. L'inclusion de ces acteurs garantit une légitimité supérieure aux normes en question. C'est en ce sens que Young propose une série de pratiques qui doivent régir la délibération et permettre l'inclusion.

Young distingue dans le second chapitre d'*Inclusion and Democracy* deux formes d'exclusions du processus décisionnel. L'*exclusion externe*, plus théorisée historiquement dans les théories politiques et démocratiques, réfère à l'ensemble des processus qui visent à tenir des individus ou des groupes à l'extérieur des instances décisionnelles ou de délibération. Cette forme d'exclusion, bien qu'elle soit présente à plusieurs niveaux, est toutefois facilement identifiable et sujette à une pression publique qui permet d'amener des changements⁶⁷. Pour Young ce sont ce qu'elle nomme des *politics of shame* qui permettent à la société civile d'éliminer ces facteurs d'exclusion externe.

66 *Inclusion and Democracy*, p. 30.

67 *Ibid.*, pp. 53 à 55.

En complément à l'exclusion externe, Young cerne un ensemble de phénomènes qu'elle identifie à l'*exclusion interne*. Celle-ci, plus discrète et moins documentée, concerne les procédés, volontaires et involontaires, par lesquels les interventions ou revendications de certains participants se voient systématiquement dévaluées dans le cadre de la discussion, perdant ainsi leurs effets potentiels sur l'adoption des normes démocratiques ou sur la discussion elle-même. Dans ce cadre, on parlera donc d'un déficit de crédibilité, où du fait de la forme de l'expression ou simplement de son origine (notamment lorsqu'il s'agit d'individus issus de groupes dominés ou opprimés), des propos ne sont pas pris en considération. Nous insistons ici sur ces détails de la théorie youngienne, car, bien qu'elle s'inspire d'Habermas pour établir ses critères de légitimité, elle rejette l'approche de ce dernier quant à ce qui est acceptable dans le cadre de la discussion démocratique, arguant que les limites, rationnelles, qu'il entend imposer à l'expression des individus participent à l'exclusion interne.

Sans entrer ici dans les détails de cette tension, puisqu'elle fait l'objet de notre troisième chapitre, notons simplement que Young, bien qu'elle reconnaisse l'importance de l'argument comme vecteur de vérité, s'oppose à limiter la discussion démocratique à cette forme seule. Ainsi, elle plaide qu'une discussion réellement inclusive comprend trois pratiques particulières, permettant une participation égale pour toutes et tous : (1) la salutation, (2) l'usage de la rhétorique, et (3) le narratif (en anglais respectivement *greeting*, *affirmative use of rhetoric* et *narrative*). Alors que la salutation correspond à une pratique permettant la reconnaissance de l'autre et de ses intérêts dans un contexte public, la rhétorique et le narratif correspondent à des modes d'expression spécifiques que nous devons présenter ici⁶⁸. Ainsi,

68 Notre projet critique s'appuyant sur la forme du discours démocratique, nous nous permettons de ne pas traiter directement de la salutation en tant que pratique afin de nous concentrer sur la rhétorique et le narratif. Pour le traitement de la salutation chez Young, voir Ibid., pp. 57 à 62.

elle plaide que la rhétorique, d'une part fait partie intégrante de toute intervention dans un contexte démocratique : le discours dit rationnel, qui est supposé « [a] neutral, universal, and dispassionate expression [...] actually carries the rhetorical nuances of particular situated social positions and relations, which social convention do not mark as rhetorical and particular in the same way that they notice others⁶⁹. » D'autre part, note-t-elle, la rhétorique permet de particulariser les affirmations et de les mettre en valeur dans des contextes particuliers. Les revendications ne doivent donc pas être rejetées sur la base de leur forme ou de leur mode de présentation, seulement lorsqu'elles sont incohérentes ou constituent un manque de respect envers l'autre⁷⁰.

Le narratif, en supplément, se doit d'être accepté dans le processus délibératif du fait de son potentiel d'inclusion. Ainsi, Young montre comment le raconter (*storytelling*) permet de briser le silence des groupes et des individus dont la domination ou l'oppression sont telles qu'ils n'ont pas de terme pour les expliquer (*silencing*). Il s'agit en quelque sorte d'un outil permettant d'accéder à la discussion lorsque le vocabulaire pour exprimer l'injustice vécue n'est pas disponible. L'histoire, comprise en ce sens, permet d'accéder à un degré supérieur de généralité en partageant une expérience particulière sous la forme du récit. La possibilité de partager ce savoir particulier, pour Young, constitue un accès privilégié à la connaissance sociale dans le cadre démocratique. Suivant les épistémologies féministes, on comprendra qu'en plus de garantir l'inclusion, le mode narratif permet la formation de normes informées, puisqu'elles se fondent dans une connaissance émergeant d'une multitude de points de vue⁷¹.

69 Ibid., p. 63.

70 Ibid., p. 70.

71 Ibid., pp. 70 à 77.

b Le public démocratique

Les normes trouvent donc leur légitimité dans le niveau d'inclusion de la discussion démocratique. Ce niveau d'inclusion, en plus de garantir l'égalité formelle entre les individus permet d'accéder à des normes qui sont informées et réflexives. Ainsi, à travers le processus inclusif, les normes acquièrent à la fois validité et légitimité. Les conditions que nous venons de présenter constituent des solutions aux problèmes d'exclusion interne. Pour répondre aux problèmes d'exclusion externe, Young passe plutôt par la définition de l'espace de délibération.

Il peut sembler surprenant à première vue que Young tente de régler le problème de l'exclusion externe en offrant une définition de l'espace délibératif. Il s'agit toutefois, nous le verrons, d'une occasion pour elle de clarifier le contexte de discussion et de présenter les conditions qui le rendent propice à l'inclusivité démocratique. À ce point, Young commence par se distancier des théories qui situent la discussion politique seulement au sein des institutions étatiques. Bien qu'elle reconnaisse sa présence en ces lieux, elle argue que, d'un, une telle limite est inappropriée puisqu'elle ignore les phénomènes délibératifs extérieurs aux institutions et que, de deux, lorsque considérée d'un point de vue normatif, cette limite dévalue ces phénomènes, les excluant de la délibération. Avec Habermas, elle plaide donc pour une reconnaissance de l'existence, et du caractère distinct du discours politique ayant lieu hors de l'État.

Afin de situer les lieux de la délibération, Young procède d'abord à une division des espaces sociaux en distinguant les systèmes (État et économie) du monde vécu (*lifeworld*). Toujours dans la foulée habermassienne, elle caractérise les systèmes par leur capacité (1) à coordonner, par leur puissance coercitive et contraignante, les actions des individus qui les

habitent, (2) à médiatiser à travers leur réseau le rapport entre ces individus et (3) à s'étendre et à englober une part toujours plus grande des activités humaines⁷². À l'opposé, le monde vécu est « [...] primarily structured through communicative interaction rather than by systemic imperatives in relation to which actors reason instrumentally and strategically⁷³. » Young distingue ces deux espaces par l'origine de la coordination qui y a lieu. Étant ancrée dans la communication, la coordination du monde vécu permet d'inclure un plus large éventail d'acteurs et d'opinions dans le processus décisionnel que dans le cas des systèmes, où le système lui-même agit comme médiateur spécialisé de la communication et de l'action.

C'est dans le monde vécu que se constitue la société civile, comme espace d'activités associatives, où ont lieu des activités d'*auto-organisation* qui permettent aux individus de créer des réseaux de solidarité centrés sur l'identité ou sur des intérêts communs. Ces activités sont définies comme ayant lieu sur un mode *défensif* et s'incarnent dans les associations privées et civiles. En contrepartie, les activités sur le mode *offensif* se tiennent dans *les espaces publics*, qui visent spécifiquement à influencer la législation et les pratiques autant du monde vécu que des systèmes. Ces activités, si elles s'incarnent parfois dans les associations civiles, se manifestent surtout dans les associations politiques⁷⁴. Le lieu privilégié de délibération pour l'autodétermination du contexte d'action est donc l'espace public.

72 Ibid., pp. 158 à 159.

73 Ibid.

74 Nous ne nous avancerons pas davantage dans le développement et la présentation des activités défensives puisque, bien qu'elles participent à l'autodétermination, Young cerne surtout l'activité démocratique dans les activités offensives, soit l'espace public, qui visent à modifier le contexte d'action des individus. De plus, la tension avec Habermas que nous cherchons à mettre en évidence émerge ici de la conception de l'espace public. Ainsi, dans le cadre de notre développement de la justice comme démocratie et dans la présentation de la tension entre Young et Habermas, l'activité défensive prend une place secondaire par rapport à l'activité offensive. Pour de plus amples détails sur la catégorisation youngienne du monde vécu, voir Ibid., pp. 160 à 167.

À ce point, il faut toutefois éviter de considérer la délibération démocratique comme une discussion strictement locale, en face à face, dont l'influence est limitée aux associations politiques particulières et à leur milieu immédiat. Young plaide au contraire que « [...] processes of deliberation in complex mass society must be understood as subjectless and decentered. This implies [...] reinterpreting public debate as mediated among people dispersed in space and time⁷⁵. » Cette conception de la discussion implique un élargissement de la discussion sur deux plans : d'abord en éliminant la nécessité d'un acteur central (*subjectlessness*) et en admettant que la discussion est disséminée dans l'espace public, puis en acceptant les formes d'expression et de discours qui n'appartiennent pas à l'ordre de l'argument. L'espace public est ainsi élargi et permet à la démocratie d'agir sur le contexte collectif d'action.

Jusqu'ici, Young suit la théorie habermassienne dans la caractérisation de ces espaces. Une tension apparaît cependant entre les deux approches quant à la caractérisation des dynamiques internes à la société civile. Nous le verrons dans le prochain chapitre, l'espace public est conçu par Habermas comme un réseau unique de communication et de discussion qui permet de médiatiser les opinions des membres de la société et de les exprimer dans le but d'influencer la législation. Young reconnaît les bénéfices de cette conception de l'espace public comme un espace unique. Elle écrit à ce sujet :

Theorizing the public sphere as such a single continuous process or 'space' is necessary if the idea of public sphere is to be helpful in describing how a diverse, complex, mass society can address social problems through public action. The scope of activity, interaction, contradiction, and conflict requires an open flow of communication across neighbourhood, region, and associational networks⁷⁶.

75 Ibid., p. 167.

76 Ibid., p. 171.

Toutefois, cette unicité de l'espace public participe à l'exclusion de nombreux discours et opinions, plaide-t-elle. S'inspirant de Nancy Fraser, elle souligne que l'espace public de discussion, lorsqu'il est disponible, tend à être dominé par les opinions privilégiées. Même lorsqu'un accès formel est garanti, ajoute-t-elle, « [...] greater resources of wealth, power, influence, and information make access easier for some than others⁷⁷. » Ce monopole de l'espace public est problématique à partir du moment où cet espace est unique, et donc où les groupes dominés n'ont plus accès à un espace de délibération permettant une influence sur le contexte d'action. Dans la perspective où l'inclusion est une condition de justice, Young plaide pour la reconnaissance de ces lieux de délibération secondaires qu'elle nomme des contre-publics subalternes (*subaltern counter-public*). Dans une perspective d'effectivité à la résolution de problème de groupe, Young ajoute toutefois que ces contre-publics doivent faire partie de l'espace public global. Ainsi, elle écrit : « Inclusiveness in democratic processes, then, suggests that there must be a single public sphere, a process of interaction and exchange through which diverse sub-public argue, influence one another, and influence policies and actions of state and economic institutions⁷⁸. »

Cet espace public se constitue donc à partir des revendications d'association d'acteurs, revendications qui constituent, à travers leur présence dans l'espace médiatique et sur la place publique, l'incarnation de ces discours décentrés. Pour permettre ces discussions et la formation d'opinion, l'espace public doit toutefois être ouvert. Young cerne trois aspects de cet espace qui permettent et caractérisent cette ouverture : (1) la disponibilité des sites de délibération, médiatiques et physiques; (2) une relation de transcendance et d'indéterminisme (*indeterminacy*) de l'orateur face au public, du fait de l'exposition au pluralisme du public; et

77 Ibid.

78 Ibid., p. 172

(3) l'accessibilité des discours, qui dépassent ainsi leur particularité⁷⁹. Ces aspects de l'espace public permettent d'assurer son inclusivité. En parallèle, Young dira que l'espace public est effectif lorsqu'il permet à la société civile (1) de s'opposer à et de tenir responsable les puissances systémiques de leur action; et (2) d'influencer la société, soit en légiférant, soit en offrant aux individus de nouvelles possibilités d'action.

*
**

On a donc montré comment, à partir d'une compréhension particulière de la justice et de l'injustice, Young développe une théorie de la démocratie délibérative qui doit mener à la formulation de normes d'action légitimes. On a cerné, dans les dernières pages du chapitre, deux lieux de tension avec la théorie habermassienne dont elle s'inspire. Le prochain chapitre visera à clarifier l'une de ces tensions : celle qui émerge au niveau de la conception de l'espace public. La validité des normes, fondé dans l'éthique communicationnelle habermassienne sera quant à elle problématisée dans le troisième chapitre.

79 Ibid., pp. 169 à 170.

Chapitre 2 – La nature de l'espace public

On a noté, dans le premier chapitre, que la théorie de la démocratie de Young repose sur une conception plurielle de l'espace délibératif. Elle pose que l'opinion publique, qui permet d'orienter, ou de réorienter, autant les activités de l'État que celles du marché, se forme dans un espace public qui permet la communication entre divers sous-publics. Cette compréhension du lieu de formation de l'opinion tire en grande partie sa forme de la théorie habermassienne de l'espace public, mais s'en écarte pour satisfaire des exigences de justice qui précèdent le processus démocratique. Ce chapitre vise à mettre en évidence le caractère particulier de l'espace public théorisé par Young et de le mettre en contraste avec celui d'Habermas. En un sens, on peut résumer la question de ce chapitre à la suivante : l'espace de délibération peut-il être conceptualisé comme un espace unique et centralisé? On verra que c'est en suivant une série de critiques féministes de la théorie habermassienne que Young théorise un espace public divisé en sous-publics ayant une force d'inclusion et d'intégration de la différence supérieure. Du même coup, on verra que Young reconnaît l'intérêt de la forme qu'Habermas donne à l'espace public et tente de réconcilier l'unicité de l'espace habermassien à la différence des groupes qui le composent. Pour y arriver, on présentera d'abord (1) la forme de cet espace chez Habermas. Ensuite (2), on présentera deux critiques féministes qui éclairent les apories de ce modèle. Ces critiques permettront d'ouvrir la voie à (3) la conception youngienne de l'espace public. Enfin (4), on présentera les objections de Will Kymlicka à cette théorie afin de mettre en évidence certaines difficultés du modèle.

1 Le concept d'espace public dans la théorie d'Habermas

La théorie habermassienne de la démocratie repose sur l'idée que le processus communicationnel, qui prend place au sein de la société, a le potentiel de produire un ensemble de normes sociales qui trouvent leur validité dans le processus de discussion. Le prochain chapitre permettra de clarifier d'abord ce qu'on entend par la validité des normes, puis comment la discussion permet de fonder ces normes pour échapper au scepticisme. Pour l'instant, nous nous intéressons au contexte dans lequel ce processus de justification et de discussion prend place, et au concept même d'opinion publique.

En anticipant sur notre propos, on peut déjà dire que le concept d'opinion publique est critique chez Habermas, car il permet de diriger, ou plutôt d'orienter, le système politico-légal en fonction d'une volonté démocratique. L'opinion publique en question doit se former au sein de l'espace public par le processus communicationnel. Habermas note cependant dans *The Structural Transformation of the Public Sphere*, livre qui vise à retracer l'évolution historique et structurelle cet espace, que « Nonpublic opinions are at work in great numbers, and "the" public opinion is indeed a fiction¹. » Il constate donc qu'il n'y a pas d'opinion publique unique ramenant à elle-même la volonté de la société et permettant de guider le système étatique. En ce sens, il importe pour Habermas d'offrir une théorie de la société qui permette une transformation de l'espace public pour que celui-ci soit à même de formuler une volonté politique normativement valide. C'est dans ce sens qu'il écrit : « A concept of public opinion that is historically meaningful, that normatively meets the requirements of the constitution of a social-welfare state, can be grounded only in the structural transformation of the public sphere

¹ Jürgen Habermas, *The Structural Transformation of the Public Sphere: An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*, trans. Thomas Burger and Frederick Lawrence (Cambridge, MA : MIT Press, 1989 [1962]), p. 244.

itself and in the dimension of its development². » Les prochaines pages visent donc à clarifier quelle forme cet espace public doit prendre pour permettre l'adoption de normes démocratiques valides.

Dans le sens de cette présentation, on peut déjà dire que le système habermassien repose sur l'interaction entre trois espaces de discussion. James Bohman et William Rehg décrivent le processus permettant la formulation de normes valides ainsi :

The [democratic process resulting in collective learning] presupposes a fruitful interplay of three major discursive arenas: the dispersed communication of citizens in civil society; the "media-based mass communication" in the political public sphere; and the institutionalized discourse of lawmakers. When these arenas work well together, civil society and the public sphere generate a set of considered public opinions that then influence the deliberation of lawmakers.³

Pour bien cerner le processus permettant ce passage des structures sociétales à la formulation de normes valides on devra d'abord (1.1) présenter la division de la société effectuée par Habermas, d'abord entre les systèmes et le monde vécu, puis en sous-catégories de ces espaces, ensuite (1.2), on se penchera sur la forme que prend l'espace public en particulier, et enfin (1.3), on tentera de présenter la dynamique entre l'espace public et l'État. Enfin, on peut noter que les éléments propres à la formulation de normes valides dans le cadre de la discussion seront clarifiés dans le troisième chapitre de ce mémoire.

1.1 Les divisions de la société

L'espace social est considéré par Habermas comme nécessitant une coopération et une coordination des actions et gestes des individus qui y prennent place. Cet effort nécessaire au vivre ensemble peut prendre plusieurs formes, et en conséquence trouve les ressources

² Ibid.

³ James Bohman and William Rehg, "Jürgen Habermas," ed. Edward N. Zalta, Fall 2017, *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2017), <https://plato.stanford.edu/archives/fall2017/entries/habermas/>.

permettant la mise en place de normes d'action dans des pratiques distinctes. La première division de la société proposée par Habermas repose donc sur l'origine de la coordination des actions : on distingue d'une part les systèmes, où l'action est orientée par des « nonlinguistic media⁴ », et d'autre part le monde vécu, où la coordination est rendue possible par la communication et la discussion.

L'idée derrière cette division est qu'en l'absence de structure de coordination, les individus usent du langage pour coordonner leurs actions. À propos des « [...] performances dont un langage ordinaire multifonctionnel est capable [...] », Habermas écrit « Il est le médium de l'activité orientée vers l'entente [...] »⁵. Toutefois, comme on le verra au prochain chapitre, les exigences linguistiques nécessaires à l'entente sont extrêmement élevées, en particulier lorsqu'on vise à atteindre des normes d'action qu'on peut dire valides. Habermas plaide donc que les systèmes viennent pallier à cette difficulté en rendant possible la coordination sans reposer sur l'entente linguistique. Les normes d'action émergent donc de différents pouvoirs dépendants du système au sein duquel se déroule l'action : au sein de l'État, l'action est coordonnée par la force bureaucratique, alors que le marché atteint cet objectif par les lois qui lui sont propres.

En parallèle, on trouve des espaces, regroupés sous le nom de « monde vécu », où la coordination dépend toujours de l'activité communicationnelle. Le processus discursif qui a lieu dans cet espace assure la coordination des activités quotidiennes : « The cultural reproduction of the lifeworld ensures that newly arising situations are connected up with existing conditions in the world in the semantic dimension: it secures a *continuity* of tradition

4 Ibid.

5 Jürgen Habermas, *Droit et démocratie : Entre faits et normes*, Nrf Essais (Paris : Gallimard, 1997), pp. 380 à 381.

and *coherence* of knowledge sufficient for daily practice⁶. » Habermas conceptualise donc le monde vécu en l'associant spécifiquement au mode communicationnel de légitimation des actions : « Le monde vécu dans son ensemble forme un tissu composé d'actions communicationnelles⁷. »

Au sein du monde vécu se trouve la société civile qui s'organise quant à elle en divers espaces associatifs dont les objectifs varient de la reproduction des formes culturelles à l'orientation des systèmes. C'est parmi ces associations publiques d'individus qu'Habermas localise l'*espace public*⁸. Suivant la lecture de Jean Cohen et Andrew Arato de la théorie habermassienne, on peut poser que l'espace public correspond à l'aspect offensif du monde vécu, en ce sens qu'il permet l'interaction avec les autres sphères de coordination, c'est-à-dire les systèmes⁹. Ce vocabulaire propre à la lutte se voit d'ailleurs reflété dans cette remarque d'Habermas : « Only when the exercise of political control *is effectively subordinated* to the democratic demand that information be accessible to the public, does the political public sphere *win* an institutionalized influence over the government through the instrument of law-making bodies¹⁰. » L'espace public est donc cet espace offensif du monde vécu, qui vise à influencer les règles de coordination des systèmes.

6 *The Theory of Communicative Action*, trans. Thomas McCarthy, 2 vols., vol. 2 (Boston : Beacon Press, 1987 (1981)), p. 140.

7 *Droit et démocratie : Entre faits et normes*, p. 381.

8 Notre objectif étant d'offrir une mise en relation des conceptions youngiennes et habermassiennes de l'espace public, nous ne nous étendons pas en détail sur l'ensemble des divisions du monde vécu. À ce sujet, on pourra consulter, entre autres Cohen and Arato, *Civil Society and Political Theory*, et Habermas, *Droit et démocratie : Entre faits et normes*, en particulier le chapitre 7.

9 Cohen and Arato, *Civil Society and Political Theory*, pp. 523 à 532.

10 Jürgen Habermas, « The Public Sphere: An Encyclopedia Article, » in *New German Critique* (1974 (1964)), p. 49. Je souligne.

1.2 L'espace public

L'espace public est ce sous-espace du monde vécu où l'activité communicationnelle vise la formation d'opinions et de volontés dont l'influence porte sur les normes non communicationnelles dirigeant l'action au sein des systèmes. L'espace public est un lieu de formation de l'opinion publique qui émerge partiellement lors de chaque interaction délibérative visant la coordination de l'action, créant alors des espaces publics partiels. Bien entendu, ces interactions ne sont pas systématiquement faites en face à face et se manifestent plutôt dans les médias de communication. Ainsi, Habermas rapporte l'émergence historique de l'espace public au phénomène des journaux littéraires et politiques bourgeois, lesquels permettaient l'échange public et argumenté d'opinions quant aux normes sociales¹¹. Il est évident à ce point que l'espace public n'est pas limité au forum comme lieu physique et temporel de délibération, mais s'étend à un ensemble de médias, dispersés dans l'espace et le temps, qui respectent les critères de publicité¹². Il s'agit d'un « [...] réseau permettant de communiquer des contenus et des prises de position, et donc des *opinions*; les flux de la communication y sont filtrés et synthétisés de façon à se condenser en opinions *publiques* regroupées en fonction d'un thème spécifique¹³. »

Entre les différents lieux de discussion, qu'on associera aux multiples forums d'expression publique de l'opinion et qu'Habermas considère comme des espaces publics partiels, il reste une perméabilité qui doit permettre la concentration des opinions dans l'espace public général¹⁴. Cette perméabilité doit permettre, lorsque les points de vue sont formulés en

11 Ibid., pp. 51 à 53.

12 *Droit et démocratie : Entre faits et normes*, pp. 330 à 331 et p. 387.

13 Ibid., p. 387.

14 Ibid., pp. 400 à 404.

respectant les règles intrinsèques à la délibération¹⁵, l'émergence d'opinions publiques légitimes pouvant influencer les systèmes. Comme réseau d'agrégation et de confrontation des opinions privées, nous pouvons maintenant montrer comment l'espace public permet d'influencer la direction des systèmes.

1.3 Le rôle de l'espace public

Habermas pose que dans la plupart des cas de changement de normes internes aux systèmes, et dans la plupart des cas d'établissement des nouvelles règles de coordination de l'action, le mouvement provient des systèmes eux-mêmes. On constate effectivement une forte inertie aux systèmes politiques et économiques, et une difficulté pour les acteurs de la société civile à agir à travers l'espace public pour les influencer. Toutefois, cette inertie des systèmes les rend rigides et difficiles à transformer. En ce sens, Habermas note que c'est dans l'espace public que la volonté de changement doit se former : « [...] la formation institutionnalisée de l'opinion et de la volonté doit s'alimenter à la fois dans les contextes de la communication informelle qui se déroule dans l'espace public, dans le tissu associatif et dans la sphère privée. En d'autres termes, le système de l'action politique est indissociable des contextes du monde vécu¹⁶. » Cependant, si le mouvement passe par l'espace public, il est rare que ce dernier en soit l'origine : la plupart du temps, l'ordre du jour de la discussion publique est fixé par les systèmes eux-mêmes¹⁷. Si cette division du monde se veut propice à l'idéal démocratique de direction par la base, il importe donc de mettre en évidence la possibilité de voir l'ordre du

15 Ces règles régulant la discussion publique seront développées en détail dans le prochain chapitre. On montrera par le fait même que la discussion menée selon ces règles doit mener à la formulation de connaissances morales fondées en raison.

16 Ibid., p. 378.

17 Ibid., pp. 407 à 414.

jour et le sujet des discussions fixés à partir de la discussion ayant lieu dans l'espace public général et dans les espaces publics partiels.

Pour Habermas, c'est dans les situations de crise que se révèle le potentiel de direction de l'espace public. C'est lorsqu'une situation appelle un changement urgent bloqué par l'inertie des systèmes que les propos privés de la société civile se révèlent dans l'espace public pour réclamer le changement :

[...] malgré la complexité plus réduite de leur organisation, malgré la faiblesse de leur capacité d'action et leur handicap structurel, [les acteurs de la société civile] ont, dans ces situations [de crise] la chance d'inverser la direction des cycles de communication établis de façon conventionnelle à la fois dans l'espace public et dans le système politique, et de modifier ainsi le type de résolution des problèmes du système dans son ensemble¹⁸.

Les systèmes se voient donc redirigés et voient leur inertie brisée par la discussion ayant lieu dans l'espace public. Pour en arriver à un tel effet, Habermas souligne toutefois la nécessité de l'intervention de l'action civile dans l'espace médiatique : « Ce n'est qu'à travers un traitement controversé dans les *media* que de tels thèmes atteignent le grand public et accèdent à "l'agenda public". Il faut parfois l'appui d'actions spectaculaires, de protestations de masse et de campagnes durables, avant que les thèmes pénètrent dans le centre du système politique pour y être formellement traités [...]»¹⁹ On comprend donc que l'espace public permet la cristallisation des opinions privées et leur manifestation dans les médias afin de forcer la discussion publique et assurer d'apporter à l'ordre du jour les demandes et revendications provenant de la société civile. Avec cette présentation de la forme de l'espace public lui-même et de son potentiel d'action sur les systèmes, on peut maintenant présenter certaines des critiques qui ont été formulées à son encontre.

18 Ibid., p. 408.

19 Ibid., p. 409.

2 Deux critiques féministes de la conception habermassienne de l'espace public

Dans cette brève section critique, nous nous efforcerons de présenter deux critiques féministes de la conception habermassienne de l'espace public. Ces critiques sont pertinentes dans la progression de notre entreprise d'abord parce qu'elles mettent en évidence l'intérêt de la conception habermassienne de la démocratie dans une perspective féministe, puis parce que la reformulation critique de la notion d'espace public par Young, nous le verrons, fait écho à ces lectures d'Habermas. On présentera d'abord (2.1) la critique de Joan B. Landes, qui propose un éclatement de l'espace public en une multitude de sous-publics, puis (2.2) celle de Marie Fleming qui met en évidence les problèmes de justice qui émergent de la division entre systèmes et monde vécu.

2.1 Joan B. Landes

Dans « *The Public and the Private Sphere* » Joan Landes offre une critique de l'espace public en posant que le potentiel d'expression des revendications est restreint par la forme qu'Habermas donne au public et à l'expression des demandes. Son analyse se base sur la présentation historique d'Habermas de la naissance de l'espace public dans *The Structural Transformation of the Public Sphere*, texte dans lequel Habermas fournit une première conception de l'espace public. Bien que cette conception s'affine et évolue dans son œuvre, nous croyons que la critique de Landes est pertinente, au moins pour éclairer la forme de l'espace public que reprend et critique Young.

La critique de Landes réfère à un angle mort de la théorie habermassienne, elle pose qu'en reprenant la forme bourgeoise de l'espace public ainsi que les idéaux qui la sous-tendent,

Habermas ignore les apories de cette forme de discussion publique et ne la soumet pas à une critique suffisante. Elle écrit ainsi que « [...] Habermas never asks whether certain subjects in bourgeois society are better suited than others to perform the discursive role of participants in a theoretical public²⁰. » L'espace public, comme lieu central de la délibération visant la formation des normes de coordination sociales, nécessite des participants qu'ils formulent leur demande sous la forme d'appel à l'universel et à l'intérêt commun. Pour Landes, la division entre l'espace public, centré sur le commun, les systèmes, et l'espace privé, notamment la famille

[...] meant that a whole range of concerns came to be labeled as private and treated as improper subjects for public debate. Habermas overlooks the strong association of women's discourse and their interests with "particularity," and conversely the alignment of masculine speech with truth, objectivity and reason. Thus he misses the masquerade through which the (male) particular was able to posture behind the veil of the universal²¹.

Le constat de Landes est donc que cette division participe à l'effacement théorique d'une catégorie de discours prétendant à la publicité. En montrant que la discussion ne se limite pas strictement à l'intérêt commun, et qu'elle peut s'ouvrir à la particularité, Landes vise en fait à mettre de l'avant la multiplicité des espaces publics. Le discours féminin n'est toutefois pas le seul lieu de particularité et de division. Ainsi, elle écrit qu'historiquement « [...] the pressures of social diversity meant that the public sphere was subject to powerful gender, race, class and region cleavages²². »

Landes s'inspire de Nancy Fraser pour affirmer que ces publics partiels ne peuvent pas être systématiquement intégrés dans un espace général comme le prétend Habermas. Au contraire, alors que ces publics tentent d'intégrer l'espace public, les normes régissant ce dernier

20 Joan B. Landes, « The Public and the Private Sphere: A Feminist Reconsideration," in *Feminists Read Habermas: Gendering the Subject of Discourse*, ed. Johanna Meehan (New York, NY: Routledge, 1995 (1992)), p. 97.

21 Ibid., pp. 97 à 98.

22 Ibid., p. 98.

participent à leur exclusion systématique : « [...] virtually from the beginning, counterpublics contested the exclusionary norms of the bourgeois public, elaborating alternative styles of political behavior and alternative norms of public speech²³. » Les contre-publics ne sont donc pas intégrés dans l'espace public général et produisent tout de même des discours de revendication dont l'objectif avoué est la modification des normes de coordination. Toujours en suivant Fraser, Landes conclue donc que du point de vue de la théorisation des espaces de discussion « [...] a multiplicity of publics is preferable to a single public sphere; and [...] an adequate conception of the public sphere would countenance the inclusion, not the exclusion of interest and issues “that bourgeois masculinist ideology labels ‘private’ and treats as inadmissible.”²⁴ » Il est donc nécessaire d'adopter une distance critique avec la forme que l'espace public bourgeois a pu prendre et de l'ouvrir à la multiplicité des lieux et formes de discussion.

23 Nancy Fraser, « Rethinking the Public Sphere, » *Social Text* 25/26 (1990). p. 61 cité dans Landes, « The Public and the Private Sphere: A Feminist Reconsideration. », p. 98.

24 Ibid., pp. 98 à 99.

2.2 Marie Fleming

La critique de Marie Fleming de la conception d'Habermas de l'espace public repose sur le constat, partagé avec nombre de ses contemporaines, qu'historiquement parlant, cet espace a systématiquement procédé à l'exclusion des discours féminins. Bien qu'il ne remette pas nécessairement en question les idéaux bourgeois, le discours féminin est spécifiquement exclu de l'espace public bourgeois, note Fleming : « [...] women who did not challenge bourgeois ideals were denied the right to full and equal participation in the "public use of reason" that according to Habermas, structured the liberal public sphere²⁵. » En interrogeant l'origine de cette exclusion, elle en vient au constat que « [Habermas's] model of the internal dynamic of the public sphere not only is unable to point the way to gender freedom, but [...] it actually presupposes gender exclusion²⁶. » On tentera ici de retracer l'argument qui lui permet d'en arriver à cette conclusion.

Au cœur de l'argument de Fleming, on trouve la thèse d'Habermas selon laquelle l'idéal d'inclusivité de la discussion dans l'espace public bourgeois, qui permet au propriétaire bourgeois de se concevoir à la fois comme tel, et comme homme parmi les hommes, trouve son origine dans l'espace d'intimité de la famille patriarcale bourgeoise. Cet espace intime est compris par ses membres comme un espace d'échange rationnel entre humains égaux. Cette compréhension de l'espace familial d'une part, diffère de sa réalité sociohistorique, hautement patriarcale, et d'autre part permet l'apparition d'un espace public où les hommes se considèrent entre eux comme égaux²⁷. Dans ce cadre, où la compréhension de l'intimité bourgeoise diffère radicalement de sa réalité, le rejet du discours féminin dans le l'espace

25 Marie Fleming, "Women and the Public Use of Reason," in *Feminists Read Habermas: Gendering the Subject of Discourse*, ed. Johanna Meehan (New York, NY: Routledge, 1995 (1993)), p. 119.

26 Ibid.

27 Ibid., p. 120 à 124.

public peut être compris à partir de cette idée selon laquelle « [...] bourgeois intimacy [...] can be viewed as a camouflage for male domination²⁸. »

Toutefois, Habermas pose que cette exclusion n'est pas logiquement constitutive de l'espace public puisque sa capacité d'autotransformation permet l'inclusion de ces discours. Fleming argue que si cette exclusion n'est pas logiquement constitutive, alors elle l'est historiquement. Ce rejet dans la contingence historique permet à Habermas d'éviter la question, malgré que l'autotransformation permettant l'inclusion des discours féminins se fasse toujours attendre. Pour expliquer cette absence d'explication dans la théorie habermassienne, Fleming pose qu'elle repose en fait sur le caractère même de la critique de l'idéologie : « As a class-based analysis, ideology critique restricts its concern to the relation between public and private (economic) and cannot go beyond the "specific form" of humanity espoused by the bourgeois reading public²⁹. »

Enfin, à cette présupposition nécessaire de l'exclusion des discours féminins à l'émergence de l'espace public, Fleming ajoute que la distinction totale entre les systèmes et le monde vécu est elle-même problématique et rend l'autotransformation de la sphère publique difficile. Fleming critique la thèse habermassienne de la colonisation du monde vécu, selon laquelle les systèmes politiques et économiques, dans le cadre du capitalisme avancé, tendent à réguler le monde vécu selon un processus de juridification. Ce processus, note Habermas, est problématique et dysfonctionnel puisqu'il impose des normes légales à un espace qui s'autorégule par des normes communicationnelles. Cette dernière évaluation se révèle problématique pour Fleming : « [Habermas's account of the dysfunctions occurring with the juridification of lifeworld structures] is [...] conservative insofar as it works as an argument

28 Ibid., p. 129.

29 Ibid., p. 130.

for resistance to change at the level of family structures; Habermas merely calls for a de-juridification of the lifeworld with no consideration of the issues of justice which such juridification is meant to address³⁰. »

Ainsi, la problématique initialement soulevée par Fleming, selon laquelle l'espace public bourgeois procède à l'exclusion de certains discours, problématique qui pourrait être réglée par la théorisation d'espaces de discussion alternatifs, amène une seconde problématique, soit le problème de justice qui émerge de la division entre système et monde vécu. Fleming ne croit pas que le concept d'espace public soit entièrement à rejeter, mais pose qu'il doit être remodelé afin d'autoriser une communauté qui se comprend en tant que « nous différencié ». Ce mouvement permettrait, croit-elle, de fonder un espace de discussion qui ne repose pas nécessairement sur l'exclusion d'un autre.

Ces deux critiques féministes de l'espace public d'Habermas permettent de cerner les problématiques théoriques de cet espace de discussion qui se veut inclusif. En ayant en tête les limites de cet espace, on peut entreprendre la présentation de sa version youngienne.

3 Iris Marion Young : la reformulation du concept d'espace public

3.1 Des réserves quant à la forme habermassienne de l'espace public

La forme particulière que prend l'espace public chez Habermas est décrite par Young comme « [...] a generalized public sphere [understood as] a process through which problems of the whole society are discussed, processed, and finally brought to influence the formulation of authoritative law and public policy³¹. » En décrivant cet espace ainsi, Young met accent sur l'homogénéité et l'unicité de l'espace public. C'est en ce sens qu'elle parle « *d'un* espace

30 Ibid., p. 132.

31 Young, *Inclusion and Democracy*, p. 170.

public généralisé », où les problèmes concernant « *l'ensemble* de la société » font l'objet de la discussion. C'est dans cet esprit qu'elle note que pour Habermas, malgré les différences qui séparent les problèmes auxquels fait face la société dans son ensemble, ceux-ci « [...] remain porous to one another³². » Young souligne que cette conception d'un espace public unique est bénéfique puisqu'elle permet d'abord d'en qualifier le contenu malgré les changements quant aux interlocuteurs qui y interviennent, puis d'en parler comme un ensemble continu sans essentialiser ses participants en les associant à des attributs particuliers les liant à un espace particulier.

Elle note toutefois, dans la même veine de critique que Joan Landes et Marie Fleming, que lorsqu'on conceptualise le public comme une sphère unique, « [...] it tends to be dominated, both in action and ideas, by more privileged groups³³. » Pour expliquer ce phénomène, elle affirme que la différence en terme de ressources, notamment matérielles, permet un accès plus facile pour certains groupes malgré des règles d'accès qui sont elles-mêmes inclusives et égalitaires. Elle maintient qu'en plus de ces différences de ressources, qui permettent notamment à certains individus d'allouer plus de temps à la discussion, les formes de discussion propres aux groupes dominants tendent à être plus valorisées dans l'espace public, résultant en un processus d'exclusion interne³⁴.

Il importe donc de reconnaître et de théoriser des espaces publics alternatifs, que Young regroupe sous le nom de « contre-publics » et qui permettent la discussion et l'organisation politique. Cette démarche permet d'offrir un lieu de discussion où des enjeux qui ne

32 Jürgen Habermas, *Between Facts and Norms* (Cambridge, MA: MIT Press, 1996), p. 374 cité dans Young, *Inclusion and Democracy*, p. 170.

33 Ibid., p. 171.

34 Les formes d'exclusion ont été théorisées brièvement dans le cadre du premier chapitre. On peut noter qu'une couverture plus exhaustive du sujet sera offerte au troisième chapitre. Enfin, pour la théorisation de l'exclusion chez Young, voir Ibid., pp. 52 à 57.

correspondent pas au cadre dominant peuvent être problématisés. L'objectif de ces lieux alternatifs de discussion est d'offrir un espace où les enjeux particuliers sont reconnus comme valables, et où les modes d'expression qui ne correspondent pas à la rhétorique ou à la forme d'expression dominante sont acceptés comme porteur de sens commun.

Pourtant Young reconnaît les bénéfices d'un espace public unique, et tente ainsi d'y intégrer les critiques formulées jusqu'ici. Elle pose d'une part que les théories qui divisent les sujets de discussion entre les intérêts publics et privés, les ramenant respectivement aux discours généraux et particuliers, « [...] impose a unity on the public sphere that usually excludes or disadvantages some voices or perspectives³⁵. » D'autre part, elle supporte le constat d'Habermas selon lequel des espaces trop différenciés « [...] are only parochial separatist enclaves with little role to play in the process of solving problems that cross groups, or problems that concern relations among the groups³⁶. » Face à ce double constat, Young propose de conceptualiser l'espace public comme un lieu unifié où les sous-publics sont prêts à s'exprimer et où leurs discours sont reçus selon des normes d'inclusion et de publicité qui permettent d'éviter les risques d'exclusion interne.

3.2 La reformulation en espaces multiples

La conceptualisation de l'espace public, chez Young, trouve son origine dans les divisions proposées par Habermas. Ainsi, elle reconnaît la pertinence de la division entre le monde vécu et les systèmes, et localise l'espace public comme un sous-ensemble du monde vécu qui trouve son contenu dans les discours de la société civile. En contrepartie, elle reconnaît les limites qu'une telle conception impose aux discours non dominants et tente de conceptualiser

35 Ibid., p. 172.

36 Ibid.

un espace public unique dont le potentiel d'inclusion est suffisant pour assurer la viabilité des discours alternatifs. À la base de son argument se trouve la reconnaissance de l'intérêt de la conception habermassienne de l'espace public, à partir du moment où les injustices structurelles sont surmontées³⁷. Tant et aussi longtemps que de telles injustices persistent, il importe d'assurer la légitimité d'une multitude de sous-publics. Pour en arriver à cet espace de discussion à la fois unifié et divisé, Young propose « [...] to draw on the situated knowledge of the people located in different group positions as resources for enlarging the understanding of everyone and moving them beyond their own parochial interests³⁸. »

Cet effort de Young peut se comprendre à partir de l'idée de politiques différenciées par le groupe (*politics of difference*). La théorisation de cette reconnaissance des groupes et de la légitimité de leurs revendications particulières requiert d'abord qu'elle distingue ces revendications des politiques identitaires (*identity politics*). C'est dans un dialogue avec les théories libérales, communautariennes et socialistes qu'elle met en évidence que l'adéquation faite entre les politiques différenciées et les politiques identitaires repose en fait sur une conception essentialiste de l'appartenance au groupe³⁹. La rigidité de la compréhension identitaire du groupe est problématique et ne permet pas de rendre compte du caractère relationnel de l'appartenance :

[...] attempts to conceptualize any social group [...] become confused when they treat groups as substantially distinct entities whose members all share some specific attributes or interests that do not overlap with any outsiders. Such a rigid conceptualization of group differentiation both denies the similarities that many group members have with those not considered in the group, and denies the many shadings and differentiations within the group⁴⁰.

37 Ibid., pp. 170 à 173.

38 Ibid., p. 109.

39 Ibid., p. 83 à 92. Sur la question de l'essentialisme et la nature des groupes dans la théorie de Young, voir *Justice and the Politics of Difference*, en particulier le chapitre 2 ainsi que « Gender as Seriality: Thinking About Women as a Social Collective. »

40 *Inclusion and Democracy*, p. 89.

Dans « Five Faces of Oppression⁴¹ », Young conceptualise la différenciation par le groupe comme produit des processus sociaux et relationnels. Critiquant la logique de l'identité, question sur laquelle on reviendra au chapitre suivant, elle pose que les différences de groupe sont « [...] multiple, cross-cutting, fluid, and shifting, impl[ying] another critique of the model of the autonomous, unified self. » L'attribution de caractères définissant l'appartenance à un groupe particulier n'est pas possible ajoute-t-elle, puisque « [...] individual persons, as constituted partly by their group affinities and relations, cannot be unified, themselves are heterogenous and not necessarily coherent⁴². »

L'existence de ces groupes différenciés au sein de la société civile est à l'origine des différents sous-publics. Les différences structurelles qui orientent les actions et les possibilités d'action des individus selon leur appartenance à un groupe affectent la perspective que ces individus ont sur la réalité sociale et ses normes. En reconnaissant l'existence de publics alternatifs, Young permet de considérer les revendications particulières qui relèvent de ces points de vue comme des demandes légitimes, malgré qu'elles ne relèvent pas de l'intérêt général.

C'est la théorie féministe des *situated knowledges* qui permet ensuite le passage des points de vue particuliers à la discussion dans l'espace public unifié. Pour Young, cette multiplicité de points de vue « [...] maximizes the social knowledge available to a democratic public, such that citizens are more likely to make just and wise decisions⁴³. » Cette thèse, qui trouve son origine dans les épistémologies marxistes, repose sur l'idée que les individus victimes d'oppressions structurelles, dans ce cas capitalistes, sont plus à même de saisir les

41 *Justice and the Politics of Difference*, pp. 39 à 65.

42 *Ibid.*, p. 48.

43 *Inclusion and Democracy*, p. 115.

incohérences et les contradictions de l'idéologie qui mène à la mise en place de ces structures. Young étend cet espace de connaissances distinctes à l'ensemble des groupes subissant des injustices structurelles. Elle accompagne cet élargissement de la portée de la thèse d'un affaiblissement de sa force en refusant de considérer comme privilégié le point de vue de ces groupes opprimés. Ainsi, sans être épistémologiquement privilégiées, ces perspectives permettent d'éclairer les biais et les angles morts des perspectives dominantes⁴⁴.

À titre d'exemple, Young cerne cinq éléments de connaissance socialement situés que la discussion publique inclusive permet d'éclairer par rapport à une situation particulière :

(1) an understanding of their position, and how it stands in relation to other positions; (2) a social map of other salient positions, how they are defined, and the relation in which they stand to this position; (3) a point of view on the history of the society; (4) an interpretation of how the relations and processes of the whole society operate, especially as they affect one's own position; (5) a position-specific experience and point of view on the natural and physical environment⁴⁵.

Les connaissances et les revendications relatives à ces positions se développent et se formalisent au sein des sous-publics et peuvent intégrer la discussion générale avec une légitimité accrue par leur ancrage dans une discussion locale. Dans l'espace public unifié, ces connaissances participent à la formation de volontés et d'opinions socialement informées. La place de ces connaissances dans la discussion unifiée n'est cependant rendue possible qu'à partir de normes d'inclusion fortes qui assurent la légitimité et la reconnaissance de ces discours.

Ainsi, on comprend que Young reste fidèle à l'idéal habermassien d'un espace public unique inclusif. Sa théorie et les nuances qu'elle apporte à cet idéal visent à intégrer à l'espace public un ensemble de revendications qui ne trouvaient pas leur place dans l'espace global

44 Ibid., pp. 115 à 119.

45 Ibid., p. 117.

unifié habermassien. La théorie habermassienne requiert, selon Young, l'atteinte d'un idéal de justice afin d'être effective. L'atteinte de cet idéal n'est toutefois possible qu'en assouplissant la structure idéale, ce que la théorie féministe des *situated knowledge* permet. Cette conceptualisation amène toutefois son lot de problème, comme en témoigne l'échange entre Young et Will Kymlicka. La prochaine section visera à mettre en évidence ces problèmes en présentant les grandes lignes de l'échange.

4 Politics of difference : la discussion avec Kymlicka

Si les divergences d'opinions entre Will Kymlicka et Iris Marion Young sont multiples, ils traitent souvent en parallèle des problèmes semblables. Ainsi, ils ont, à travers une série d'articles ou de livres, échangé sur la conceptualisation des groupes et des droits de groupe. Dans les prochaines pages, on tentera de cerner les points clés de ces échanges. Ainsi, on présentera d'abord (4.1) la base du contentieux, puis (4.2) les critiques de Kymlicka à l'égard de la théorie de Young. Nous croyons que ces critiques de Kymlicka sont pertinentes pour éclairer certaines limites de la théorie youngienne.

4.1 Le cœur de l'échange

Avec la publication en 1995 de *Multicultural Citizenship*⁴⁶ Kymlicka développe une théorie libérale des droits de groupe par laquelle il reconnaît l'importance de l'appartenance à un groupe pour la formulation de revendication politique : « [...] l'appartenance culturelle offre des options chargées de significations, c'est-à-dire que la "familiarité avec une culture

46 Will Kymlicka, *La Citoyenneté multiculturelle : Une théorie libérale du droit des minorités*, trans. Patrick Savidan (Montréal : Les Éditions du Boréal, 2001 [1995]).

détermine les frontières de ce qui est imaginable⁴⁷. » En un sens, il est donc sympathique à l'approche de Young, qui met de l'avant la valeur épistémique de l'appartenance à un groupe.

Pourtant, Kymlicka est réticent par rapport à l'accord de droits particuliers à l'ensemble des groupes et, en un certain sens, à la possibilité de formuler leurs revendications sous la forme d'appel légitime à la justice. Pour distinguer entre les revendications légitimes et illégitimes, Kymlicka opère une séparation dichotomique entre les groupes nationaux, « [...] une communauté historique, plus ou moins institutionnelle, occupant un territoire donné, ou sa terre natale, et partageant une langue et une culture distincte ⁴⁸[...] », et les groupes ethniques qui, bien que d'origine commune, ne bénéficient pas d'une institutionnalisation complète et d'un territoire continu. Les premiers voient leurs demandes d'autodétermination reconnues comme légitimes afin de permettre le maintien du caractère distinct de ces groupes, alors que les seconds, en tant que groupes qui sont souvent le produit de migration volontaire, doivent limiter leur revendication à des droits polyethniques qui sont conçus comme des accommodations permettant une meilleure intégration dans la société d'accueil.

Young, dans « A Multicultural Continuum : A Critique of Will Kymlicka's Ethnic-Nation Dichotomy⁴⁹ », critique la position de Kymlicka en mettant de l'avant les thèses que nous avons présentées dans les sections précédentes. Elle rejette la dichotomie proposée et souligne l'importance de concevoir les différences de groupe en termes relationnels et structurels. Cette compréhension permet de qualifier de groupes ces communautés qui ne correspondent ni à l'une ni à l'autre des catégories proposées par Kymlicka. Les groupes, s'ils peuvent être qualifiés les uns par rapport aux autres, doivent l'être en terme de degré, ou selon un

47 Ibid., p. 132.

48 Ibid., pp. 24 à 25.

49 Iris Marion Young, « A Multicultural Continuum : A Critique of Will Kymlicka's Ethnic-Nation Dichotomy, » *Constellations* 4, no. 1 (1997).

continuum. Young écrit ainsi que l'abandon de cette dichotomie « [...] allows more differentiation of respects in which a group seeks or ought to have integration, and respects in which its members seek to remain separate. I believe that a softening and pluralizing of this distinction may also enable a conceptualization of the possibility that persons, and not only societies, can be multicultural, or at least bicultural⁵⁰. » Young met de l'avant, d'une part l'inclusion dans la discussion publique des revendications particulières, et d'autre part l'abandon de la logique de l'identité dans la qualification des personnes.

4.2 Les critiques de Kymlicka

Cette critique du modèle de Kymlicka a mené ce dernier à offrir quelques réponses éclairantes quant à la théorie youngienne. Ainsi, dans « Do We Need a Liberal Theory of Minority Rights? Reply to Carens, Young, Pareth, and Forst⁵¹ » Kymlicka souligne un problème majeur à toute théorie qui valorise les points de vue opprimés comme étant épistémologiquement nécessaires. Kymlicka plaide qu'en refusant une distinction claire entre les groupes et en retenant l'expression de l'ensemble des groupes minoritaires comme étant nécessaire et légitime, on favorise une perception de ces groupes comme adoptant des discours et des attitudes les posant en minorité. Kymlicka souligne que « One of the most common objections to granting minority rights is that it would lead us down a “slippery slope”, in which more and more groups will demand more and more rights, leading to the eventual disintegration of society⁵². » Kymlicka ne soutient pas explicitement cette hypothèse, mais plaide plutôt que pour contrer cet argument il est nécessaire d'effectuer une division légale claire entre les groupes afin d'assurer l'impossibilité de cette dérive. La possibilité, pour les

50 Ibid., p. 52.

51 Will Kymlicka, « Do We Need a Liberal Theory of Minority Rights? Reply to Carens, Young, Parekh, and Forst, » in *Politics in the Vernacular*, ed. Will Kymlicka (Oxford : Oxford University Press, 2001).

52 Ibid., p. 59.

demandes particulières, d'être reconnues comme honnêtes se voit dès lors fortement diminuée, celles-ci étant associées à des actions stratégiques. Will Kymlicka et Wayne Norman formulaient d'ailleurs déjà une version de cet argument dans « Return of the Citizen » alors qu'ils écrivaient qu'en associant l'appartenance à un groupe dont les revendications sont légitimes à la situation d'oppression du groupe, Young encourageait les « [...] group leaders to devote their political energy to establish a perception of disadvantage – rather than working to overcome it⁵³[...] »

Dans ce dernier article, Norman et Kymlicka soulignent un autre problème propre à la théorie de Young, faisant valoir que si l'ensemble des groupes définis comme opprimés doit obtenir des droits politiques particuliers, l'exception devient la règle, puisque « [...] her list of "oppressed groups" would seem to include 80 percent of the population⁵⁴ [...] ». Ce constat met en évidence la difficulté de l'application de cette ouverture de l'espace public.

Ces constats critiques de Kymlicka relèvent d'analyses en terme de *Realpolitik* et ne remettent pas en question la théorie de Young au niveau des fondements autant que sa possibilité d'être appliquée. Céder aux arguments de Kymlicka reviendrait cependant, pour Young, à ignorer des revendications légitimes en terme de justice. Il apparaît donc, comme avec la conception unifiée de l'espace public habermassien, que les exigences de justice développées par Young requièrent une multiplication des sous-publics pour éventuellement, lorsque les injustices sont éliminées, les ramener à un public unique centralisé.

*

**

53 Will Kymlicka and Wayne Norman, « Return of the Citizen: A Survey of Recent Work on Citizenship Theory, » *Ethics* 104, no. 2 (1994), p. 372.

54 *Ibid.*, note p. 373.

Il apparaît à ce point que Young, si elle s'écarte de la conception d'Habermas de l'espace public, reconnaît l'intérêt de cette forme et l'importance d'y tendre. L'héritage habermassien apparaît clairement au niveau de la division des différents espaces de vie en commun et au niveau des processus permettant le passage de la discussion publique à l'organisation et la direction des systèmes de coordination. Les critiques féministes, reprises et développées par Young mettent toutefois en évidence les limites de ce modèle. Loin de céder à ces critiques et de rejeter entièrement le modèle habermassien, Young propose un remodelage de la théorie pour intégrer les discours alternatifs. Sa théorie s'ancre dans les épistémologies féministes et permet de multiplier les sous-publics comme lieu de discussion inclusif, tout en les ramenant à un public unifié par la discussion. Les critiques de Kymlicka mettent toutefois en évidence certaines limites de ce modèle en terme de *Realpolitik* : les tensions entre les revendications légitimes et les stratégies pour les combler ne sont pas clairement résolues par le modèle youngien.

Les problèmes d'inclusion dans la discussion au sein l'espace public ne sont toutefois pas entièrement résolu par cette conception du lieu de délibération. La discussion elle-même doit être théorisée afin d'assurer la légitimité de ses résultats. Cette question est restée en filigrane dans notre présentation de l'espace public, le prochain chapitre permettra de la ramener au premier plan.

Chapitre 3 – La fondation des normes dans la discussion

Dans un bref article de 1978, Hermann Lübbe met en évidence l'importante distinction à faire entre la validité et la factualité des normes¹. Son argument veut que l'interprétation de Horkheimer, et par la suite d'Habermas, de la thèse weberienne de l'impossibilité de justifier rationnellement des normes est erronée puisqu'elle ignore cette distinction :

The distinction refers to an easily overlooked ambiguity in the meaning of the word "valid" when we speak of the fact that norms are valid. What is "valid" here, on the one hand, are the norms insofar as they are well-grounded. What is "valid," on the other hand, are norms insofar as they have secured a socially effective binding force².

La notion de validité, dans les textes qui nous intéressent, correspond au premier sens noté par Lübbe. Le second sens correspond, pour Habermas, à la notion de factualité. Une norme est valide lorsque fondée, et factuelle lorsque socialement effective. La question qui se pose alors est de savoir si les normes peuvent être évaluées dans leur fondement, ou si leur effectivité est un gage de cette validité. Pour Lübbe, Max Weber doit être compris comme rejetant la possibilité de fonder objectivement l'effectivité des normes. Habermas, s'opposant à cette perspective, s'inscrit dans la tradition du contrat social en postulant plutôt que la factualité des normes est rendue possible par leur validité. Simplement dit, la factualité des normes est garantie par leur validité, elle-même émergeant du processus menant à leur adoption.

1 Hermann Lübbe, "Are Norms Methodically Justifiable? A Reconstruction of Max Weber's Reply" in *The Communicative Ethics Controversy*, ed. Seyla Benhabib and Fred R. Dallmayr (Cambridge, MA: The MIT Press, 1990 (1978)).

2 Ibid., pp. 260 à 261.

Si nous soulignons cette distinction, ce n'est pas autant parce qu'elle participe à notre ligne directrice, que parce qu'elle met en évidence la présence de deux enjeux interreliés sous le terme de validité. Dans le cadre de notre discussion, c'est surtout la question de la validité, dans le sens de la fondation en raison, qui importe : dans le premier chapitre, nous avons souligné que la validité des normes, comprise en ce sens, trouve sa justification selon des critères semblables chez Habermas et chez Young. Dans les deux cas, il apparaît que c'est d'une discussion publique inclusive, conduite selon des règles prédéfinies, qu'émergent des normes valides. La présentation de la théorie youngienne au premier chapitre a cependant mis en évidence certaines tensions à ce niveau : Young rejette, pour satisfaire son principe de justice, l'exigence habermassienne de rationalité qui participerait à l'exclusion de certains individus et groupes. La méthode youngienne d'accès à la validité repose tout de même grandement sur les thèses habermassiennes quant à la situation de la discussion au sein de la sphère publique, d'où une certaine tension dans la théorie youngienne. D'une part, l'argument pragmatique habermassien exige une rigueur communicationnelle qui se manifeste sous la forme d'une exigence de rationalité dans le discours. D'autre part, la critique youngienne de cette demande de rationalité se présente sous la forme d'un argument pour l'inclusion de discours non argumentés à la discussion démocratique. Cette thèse de Young, présentée entre autres dans *Inclusion and Democracy*, est explicitement dirigée à l'encontre d'Habermas, Young plaidant pour un glissement de l'exigence de rationalité vers une exigence de raisonabilité.

La question qui se pose pour nous est donc de savoir si ce glissement est possible à partir de la position youngienne, c'est-à-dire si l'argument pragmatique de justification des normes reste fonctionnel malgré la diminution des exigences discursives. Nous postulons ici que cette

tension, lorsqu'on en éclaire les ramifications, mène à un affaiblissement considérable de la théorie youngienne. Pour en arriver à cette thèse, nous nous proposons un parcours en trois temps. La première section (1) traitera directement de la pensée d'Habermas : nous verrons comment l'approche pragmatique permet la découverte des règles de la discussion, puis comment ces règles peuvent être formulées comme principe éthique. Les deuxième et troisième sections viseront plutôt à éclairer et évaluer certains éléments de la pensée de Young que nous avons laissés de cotés jusqu'ici. Ainsi (2), nous aborderons la critique youngienne de l'idéal d'impartialité dans *Justice and the Politics of Difference*, ce qui nous permettra de justifier d'abord le rejet de certaines normes propres à la théorie d'Habermas, puis la formulation de normes alternatives pour la discussion politique. Enfin (3), nous discuterons de l'impact de l'introduction de ces nouvelles normes pour la théorie youngienne, en concluant par le mouvement possible vers les théories du *standpoint* pour la justification du modèle délibératif.

1 Sur la validité des normes et les conditions de discussion

Habermas propose une théorie de la validité des affirmations morales qui, malgré une base théorique unique, articule différentes conditions de validité dépendant du contexte dans lequel les affirmations sont faites. Dans sa *Théorie de l'action communicationnelle* ainsi que dans *Morale et communication*, la prétention à la validité est comprise dans un contexte de coopération où les individus communiquent dans le but de s'entendre sur des stratégies à adopter pour atteindre une finalité déterminée en commun. Dans ce sens, James Bohman et Willian Rehg décrivent cette prétention à la validité en ces mots :

« [...] the phrase "validity claim," as a translation of the German term *Geltungsanspruch*, does not have the narrow logical sense (truth-preserving argument forms), but rather

connotes a richer social idea – that a claim (statement) merits the addressee's acceptance because it is justified or true in some sense, which can vary according to the sphere of validity and dialogical context³. »

En contrepartie, dans le contexte politico-légal de *Droit et démocratie*, la validité des normes peut être comprise dans le sens de la légitimité politique des institutions qui mènent à l'adoption des normes en question. Nous nous attarderons particulièrement ici à la première compréhension de la validité, soit celle proposée dans *Théorie de l'action communicationnelle* et *Morale et communication*, puisqu'elle correspond généralement à celle adoptée par Young lorsqu'elle aborde de front la question de la discussion politique⁴.

Dans les prochaines pages, nous clarifierons donc comment la théorie d'Habermas arrive à l'élaboration de normes valides. Pour ce faire, nous présenterons les grandes étapes de l'argument permettant à Habermas de formuler son principe d'universalisation (U), principe qui sert de règle argumentative permettant la justification de normes valides. En ce sens, on commencera (1.1) par positionner Habermas face au trilemme de Münchhausen. La réponse à ce trilemme impliquera d'abord (1.2) de définir la forme de la discussion argumentée sous la forme du principe (D), puis (1.3) de montrer quels présupposés doivent être acceptés pour participer à une telle discussion. Enfin (1.4), on montrera que ces présupposés peuvent être reformulés comme règle argumentative sous la forme du principe (U).

1.1 Le trilemme de Münchhausen

Dans *Morale et communication*, en particulier dans le chapitre « Notes programmatiques pour fonder en raison une éthique de la discussion⁵ » Habermas se met en situation de

3 Bohman and Rehg, "Jürgen Habermas."

4 Voir Young, *Inclusion and Democracy*, en particulier chapitre 2.

5 Jürgen Habermas, *Morale et communication : Conscience morale et activité communicationnelle*, trans. Christian Bouchindhomme, Champs Essais (Paris : Flammarion, 1986), pp. 53 à 126. À des fins de clarté, les références, pour cet ouvrage seulement, réfèrent à la pagination de l'édition originale *Suhrkamp, stw 422, 1983*, cette pagination figure entre crochets [] dans l'édition citée.

discussion avec un interlocuteur sceptique. Il offre dans ce contexte une réponse au relativisme moral en posant que la discussion et l'argumentation, comme pratiques sociales, comportent des présupposés qui eux-mêmes permettent d'accéder à des normes universalisables. S'inspirant des travaux de Karl Otto Apel, Habermas propose une réponse au trilemme de Münchhausen. Ce trilemme se résume à l'idée selon laquelle toute tentative de fonder en raison la connaissance est vaine puisqu'elle se heurte nécessairement à une des trois branches du trilemme : « [...] accepter une régression à l'infini, bon gré mal gré; interrompre arbitrairement la chaîne de déduction; adopter un processus circulaire⁶. » Le trilemme, formulé notamment par Hans Albert⁷, représente un obstacle majeur à toute théorie qui vise l'universalité, puisque les trois positions sont, au minimum, théoriquement inconfortables. En un sens, y répondre permet à Habermas d'écarter la principale objection sceptique à sa théorie.

L'approche favorisée par Habermas pour éviter ce trilemme repose sur le concept de contradiction performative. Il plaide ainsi qu'en s'engageant dans la discussion argumentative et en présentant le trilemme comme une objection raisonnable à la fondation en raison des normes, le sceptique présuppose un ensemble de thèses à valeur normative qui conséquemment entrent en contradiction avec le contenu de son propos. S'il souhaite éviter une telle contradiction, le sceptique doit s'abstenir de participer à la discussion, auquel cas son objection n'est pas reçue comme un élément constitutif de la discussion argumentative⁸. Dans les mots d'Habermas, il y a contradiction performative « [...] lorsqu'un acte de parole constatif "Cp" repose sur des présuppositions non contingentes dont le contenu propositionnel contredit l'affirmation "p"⁹. » Pour soutenir cette accusation, il faut montrer quels éléments le

6 Ibid., pp. 90.

7 Voir Hans Albert, *Treatise on Critical Reason*, trans. Mary Varney Rorty (Princeton, NJ: Princeton University Press, 2014 (1985)), en particulier le chapitre 1, section 2.

8 Habermas, *Morale et communication : Conscience morale et activité communicationnelle*, p. 87.

9 Ibid., p. 90.

sceptique présuppose dans son argumentation et en quoi ceux-ci entrent en contradiction avec son affirmation. À ce moment de l'argument, il faut d'abord souligner la place que prend la communication dans le processus de recherche de validité pour Habermas.

1.2 La forme de la discussion et le principe (D)

Sans entrer dans les détails de sa théorie de l'agir communicationnel, on doit noter que la signification des énoncés est, pour Habermas, intrinsèquement liée à leur acceptabilité dans un contexte de communication. Les affirmations trouvent leur validité dans le contexte intersubjectif de la discussion, où chaque individu se voit face à la possibilité de reconnaître la valeur de ce que l'autre affirme selon les raisons qu'il croit que l'autre pourrait fournir. La distance que prend Habermas avec un positivisme qui limite l'affirmation à la catégorie du fait empirique est importante : la validité des affirmations ne se limite pas à leur ancrage dans les faits, mais s'étend à la reconnaissance par les autres de cette validité à l'issue d'une discussion critique argumentée¹⁰. C'est en particulier lorsqu'on se trouve face à des affirmations dont la vérification empirique n'est pas possible que cette théorie de la justification est intéressante. Dans le cas des énoncés à caractère normatif, c'est donc par la discussion argumentée que Habermas pose qu'on peut atteindre une validité.

Dans *Morale et Communication*, le principe de l'éthique de la discussion (D) vient expliciter cette approche à la validité pour les normes, et clarifie les attentes d'Habermas pour la discussion. Ce principe est formulé comme suit : « [...] une norme ne peut prétendre à la validité que si toutes les personnes qui peuvent être concernées sont d'accord (ou pourraient l'être) en tant que participants à une discussion pratique sur la validité de cette norme¹¹. »

10 À ce sujet, voir *The Theory of Communicative Action*, trans. Thomas McCarthy, 2 vols., vol. 1 (Boston : Beacon Press, 1984 (1981)), en particulier le chapitre 1.

11 *Morale et communication : conscience morale et activité communicationnelle*, p. 76.

C'est donc avec cette compréhension de la discussion argumentée qu'on peut reprendre l'analyse des présupposés propres à l'objection sceptique, voir à toute intervention prenant place dans une discussion argumentée.

1.3 Les présupposés de la discussion argumentée

Ainsi, on peut d'abord noter qu'en formulant le trilemme comme objection, le sceptique ne peut éviter de supposer « [...] ne serait-ce que la validité des règles logiques nécessaires à la compréhension de l'argument qu'il fait valoir comme réfutation¹². » Ainsi, est reconnue comme nécessaire une base de connaissance permettant l'intercompréhension et l'effectivité argumentative de l'objection. Suivant l'analyse de Robert Alexy, Habermas distingue trois niveaux de présupposés dans la pratique argumentative, soit « [...] les présuppositions qui se situent au niveau logique des produits, celles qui se situent au niveau dialectique des procédures et enfin celles qui se situent au niveau rhétorique des procédures¹³. » Cette objection au sceptique correspond à la mise en évidence du premier niveau de présupposés, qu'on associera à des règles *logico-sémantiques*. Développant sur cette catégorie de présupposés, Habermas écrit :

Les argumentations se doivent avant tout de produire des arguments concluants dont la force de conviction repose sur des propriétés intrinsèques, et au moyen desquels il est possible d'honorer ou d'infirmer des exigences de validité. On situera à ce niveau, par exemple, les règles d'une logique minimale, discutées par l'école poppérienne, ou encore les exigences de cohérence soulignées, entre autres, par Hare¹⁴.

Sous une forme formalisée, ces règles peuvent se présenter ainsi :

(1.1) Aucun locuteur ne doit se contredire.

12 Ibid., p. 91.

13 Ibid., p. 97.

14 Ibid.

- (1.2) Tout locuteur qui applique un prédicat « F » à un objet « a » doit être à même d'appliquer « F » à tout autre objet qui, dans tous ses aspects significatifs, équivaut à « a ».
- (1.3) Des locuteurs différents n'ont pas le droit d'utiliser la même expression dans des sens différents.¹⁵

Ces règles sont intéressantes dans le cadre de notre investigation en ce sens qu'elles imposent une structure aux interventions dans le cadre de la discussion pratique, structure qui est difficile à maintenir, voir même à atteindre. En anticipant sur les prochaines sections, on peut déjà noter que ce sont ces présupposés du niveau logico-sémantique qui sont problématiques pour Young. En effet, Young pose que cette nécessité que les interventions soient faites sous la forme de l'argument participe à la reconduction de certaines formes de domination.

Si ce constat permet d'évacuer partiellement l'objection sceptique, Habermas ne s'y limite toutefois pas et cerne dans la pratique argumentative un contenu normatif plus significatif qu'il importe ici de préciser, puisqu'il comprend certains des éléments retenus par Young de l'éthique de la discussion. Au second niveau, soit le niveau *procédural* de la discussion Habermas cerne des présupposés portant sur façon dont les intervenants, dans une discussion, interagissent et formulent leurs arguments. Toujours en suivant la présentation formelle d'Alexy, Habermas propose cette formulation de ces règles :

- (2.1) Tout locuteur ne peut affirmer que ce que lui-même croit.
- (2.2) Quiconque s'en prend à un énoncé ou à une norme qui n'est pas l'objet de la discussion doit en fournir la raison¹⁶.

Enfin, les présupposés du troisième niveau comportent un contenu normatif permettant l'élaboration de normes éthiques. Le niveau de présupposition *rhétorique des procédures*

15 Ibid.

16 Ibid., p. 98.

comporte les exigences qui doivent permettre l'intercompréhension rationnellement motivée¹⁷ des propos de chacun, et correspond en fait à l'établissement, dans la lignée pragmatique, d'une communauté illimitée de connaissance¹⁸ ou, dans le cadre communicationnel, d'une « communauté illimitée de communication¹⁹ ». La participation à l'argumentation implique d'une part la reconnaissance de la recherche de vérité comme objectif commun, et d'autre part l'absence de contrainte au processus d'intercompréhension. Habermas formalise ces présupposés ainsi :

- (3.1) Tout sujet capable de parler et d'agir doit pouvoir prendre part à des discussions.
- (3.2) a. Chacun doit pouvoir problématiser toute affirmation, quelle qu'elle soit.
b. Chacun doit pouvoir faire admettre dans la discussion toute affirmation, quelle qu'elle soit.
c. Chacun doit pouvoir exprimer ses points de vue, ses désirs et ses besoins.
- (3.3) Aucun locuteur ne doit être empêché par une pression autoritaire, qu'elle s'exerce à l'intérieur ou à l'extérieur de la discussion, de mettre à profit ses droits tels qu'ils sont établis en (3.1) et (3.2).²⁰

On comprend que ce sont ces exigences qui, bien que nuancées, sont reprises par Young dans *Inclusion and Democracy*²¹ comme normes de la discussion devant permettre l'inclusion. Avant d'évaluer lesdites nuances, il importe de montrer comment ces présupposées permettent le passage, dans la théorie habermassienne, de la discussion argumentée à l'établissement de normes universellement reconnaissables.

17 Ibid.

18 À ce sujet, voir Charles Sanders Peirce, "Some Consequences of Four Incapacities," *Journal of Speculative Philosophy* 2 (1868), en particulier le paragraphe CP 5.311.

19 Habermas, *Morale et communication : Conscience morale et activité communicationnelle*, p. 99.

20 Ibid. Pour la formulation d'Alexy de ces règles, voir Robert Alexy, "A Theory of Practical Discourse," in *The Communicative Ethiccs Controversy*, ed. Seyla Benhabib and Fred R. Dallmayr (Cambridge, MA: The MIT Press, 1990 (1978)), pp. 163 à 176.

21 Young, *Inclusion and Democracy*, en particulier le chapitre 2.

1.4 L'universalisation pragmatique

À ce point, Habermas a montré ce qui est présupposé par toute personne qui s'engage dans une discussion cherchant à justifier des normes. Ce faisant, il a notamment forcé le sceptique à reconnaître des normes propres au discours. Il lui reste toutefois à montrer que les normes elles-mêmes peuvent être fondées, c'est-à-dire que la discussion menée selon ces règles mène à l'adoption de normes qui sont non seulement légitimes, mais aussi fondées selon un critère de validité compris comme analogue au critère de vérité régissant les énoncés descriptifs. Il s'agit pour Habermas de répondre au sceptique quant à la possibilité de traiter les énoncés prescriptifs comme étant valides, au-delà de la méthodologie permettant la formulation et la factualité de tels énoncés. Il propose donc, dans la lignée des éthiques cognitivistes, un principe d'universalisation (U), décrit comme « principe-passerelle », qui doit permettre le passage de la discussion argumentée à la formulation de normes bien fondées. Cette règle argumentative qui doit permettre la justification des normes est dérivée des présupposés du niveau rhétorique des processus. Ce principe est formulé comme suit :

Toute norme valable doit [...] satisfaire la condition selon laquelle : les conséquences et les effets secondaires qui (de manière prévisible) proviennent du fait que la norme a été universellement observée dans l'intention de satisfaire les intérêts de tout un chacun peuvent être acceptés par toutes les personnes concernées [...]²²

Le principe proposé, s'il se réfère à la tradition des éthiques cognitivistes en faisant reposer la validité des normes sur la possibilité de leur universalisation, se distingue à la fois des approches kantienne et rawlsienne²³ : d'une part, la validité des normes ne repose pas sur des connaissances *a priori*, mais bien sur un processus communicationnel argumenté visant à intégrer les points de vue des membres de la communauté concernée. D'autre part, la

²² Habermas, *Morale et communication : Conscience morale et activité communicationnelle*, p. 75.

²³ Ibid., p. 76.

discussion est nécessairement intersubjective, écartant la voie monologique prônée par John Rawl. Le philosophe participe donc à la discussion argumentée pour l'élaboration de normes en tant que membre de la communauté concernée, et non comme expert de l'exercice de pensée.

En bref, Habermas dérive un principe d'universalisation (U) à partir de l'analyse pragmatique transcendantale de la discussion argumentée. Ce principe est présenté comme règle d'argumentation qui permet de vérifier la validité d'une norme à partir de son contenu et des conditions de son adoption. Cette règle est, de ce fait, présentée comme pouvant réguler le système de prise de décision pratique : c'est là une part importante du projet habermassien que d'appliquer les principes de l'éthique de la discussion au corps politique²⁴. Dans ce cadre, on comprend bien que les règles de discussion dans un cadre démocratique qui sont dérivées de l'éthique de la discussion correspondent, à quelques nuances près, aux normes d'inclusion proposées par Iris Marion Young dans *Inclusion and Democracy* et brièvement présentées dans le premier chapitre de ce mémoire. La difficulté à faire l'adéquation entre le principe (D) habermassien et les règles d'inclusion proposées par Young n'apparaît toutefois pas au niveau des nuances elles-mêmes, mais tient plutôt des niveaux de présupposition qui sont acceptés dans l'analyse pragmatique de la discussion.

24 Voir en particulier *Droit et démocratie : Entre faits et normes*.

2 Le refus de l'exclusion chez Iris Marion Young

On a montré comment, chez Habermas, l'exigence de rationalité de la discussion argumentée est un effet secondaire d'une analyse pragmatique transcendantale qui permet de mettre en évidence l'existence de normes valides, ou au minimum, l'obligation de les poser comme hypothèse pour participer à la discussion. Ainsi, Habermas parvient à offrir une résistance aux objections du sceptique et produit une base universaliste qui lui permet de mener une discussion pratique argumentée qui a le potentiel de mener à l'établissement de normes valides. On peut noter qu'Habermas lui-même reconnaît la difficulté de mener une discussion assez inclusive pour respecter le principe de l'éthique de la discussion et qu'il doit, en ce sens, l'ériger comme principe idéal vers lequel la discussion réelle tend, mais qu'elle n'atteint pas nécessairement. En parallèle, si Young reconnaît cette limite quant à la possibilité réelle d'inclure toutes celles concernées par une question pratique, c'est plutôt l'exigence de rationalité qui la gêne et qui dicte la critique qu'elle adresse à Habermas.

Dans cette section, nous clarifierons donc le point de vue youngien quant aux règles de la discussion, développant davantage sur ce qui a été mis de l'avant au premier chapitre, notamment quant à l'exigence d'inclusion. Nous entamerons cette présentation (2.1) par la critique youngienne de l'idéal d'impartialité. Cette critique s'adresse, nous le verrons, à la théorie habermassienne et appuie le renforcement de l'exigence d'inclusivité. Cette démarche rendra alors possible l'introduction d'un élargissement de la notion de discours politique, ce qui se soldera par l'introduction d'une compréhension positive du discours rhétorique. La révision critique des règles de discussion nous mènera enfin à reformuler l'exigence de rationalité en exigence de raisonabilité, ce qui doit avoir pour effet de maintenir la discussion

politique comme instance de légitimation des normes tout en respectant l'exigence d'inclusivité.

2.1 Sur l'idéal d'impartialité

La nécessité de l'inclusion, nous l'avons montré, se développe chez Young comme une condition de justice afin de garantir le caractère juste des normes démocratiques. On a mis de l'avant dans le premier chapitre que l'établissement de normes sociales requerrait une discussion inclusive du fait de l'impossibilité pour la philosophe d'adopter un point de vue transcendantal et impartial. Ainsi Young met de l'avant un ensemble de thèses propre à l'éthique de la discussion, faisant reposer l'objectivité des affirmations, non pas sur la rationalité de la philosophe ou sur sa distance avec la question débattue, mais plutôt sur l'intersubjectivité de la discussion menant à l'adoption de ladite affirmation. En parallèle à l'adoption de ces thèses, Young procède à une critique de l'impartialité afin de montrer que ce principe est problématique et contient un ensemble de suppositions qui mérite d'être remis en question. Il importe ici de présenter la ligne directrice de cette critique, car si l'éthique de la discussion habermassienne rejette l'approche monologique pour le développement de normes sociales, il reste que certaines hypothèses propres à ce courant se retrouvent malgré tout au cœur de sa philosophie et l'expose à la critique youngienne.

Dans « The Ideal of Impartiality and the Civic Public²⁵ », Young développe cette critique sous plusieurs angles. Nous retiendrons ici deux objections majeures, soit : que cet idéal participe à l'effacement de différences sociales réelles et potentiellement positives et; qu'il est impossible à maintenir ou à mettre en application.

²⁵ Young, *Justice and the Politics of Difference*, chapitre 4.

a *La logique de l'identité*

Dans un premier temps, il importe de souligner que Young identifie l'idéal d'impartialité, dans le cadre de la discussion morale, à une logique de l'identité. On entend par là « [...] one construction of the meaning and operations of reason: an urge to think things together, to reduce them to unity²⁶. » Cette conception de la raison implique une mécanique unique qui offre la possibilité à chaque individu, selon sa propension à l'impartialité, c'est-à-dire selon sa capacité à se détacher de ses particularités et de ses différences, d'accéder à une connaissance fondée. Suivant la critique adornienne de la logique de l'identité, Young soutient toutefois que l'exercice visant à ramener l'ensemble des phénomènes à un principe unique a pour effet secondaire de reléguer tout phénomène vaguement différent à l'altérité absolue²⁷. On comprend donc avec cette critique associée au postmodernisme comment l'impartialité participe à l'effacement de la différence.

b *L'effacement de la différence*

À cela s'ajoute une série de constats qui visent à mettre en évidence que cet idéal est invisibilisant. D'abord, en refusant l'influence et la particularité des situations sur le raisonnement, on relègue les affirmations qui reposent sur une telle connaissance à la subjectivité. Ensuite, les affirmations qui trouvent leurs sources « [in] bodily being, its needs and inclinations, and from the feelings that attach to the experienced particularity of things and events²⁸. » se voient invalidées du fait de leur particularité et du fait de l'opposition traditionnellement faite entre la raison et l'émotion. Enfin, Young souligne qu'en affirmant que chaque individu peut arriver à l'affirmation de vérité universelle par le seul travail de la raison,

26 Ibid., p. 98.

27 Ibid., p. 99. Voir aussi Theodor W. Adorno, *Negative Dialectics*, trans. E. B. Ashton (New York : Seabury Press, 1973 (1966)), en particulier pp. 143 à 161.

28 Young, *Justice and the Politics of Difference*, p. 100.

l'idéal d'impartialité efface la différence en permettant d'éliminer la discussion et l'intersubjectivité du processus de recherche de vérité. Cet effacement de la différence lorsque compris et appliqué entièrement mène en fait à l'affirmation, non pas d'une universalité ou d'une objectivité, mais bien de l'arbitraire de l'agent rationnel en position solipsistique²⁹.

c *L'impossibilité de l'impartialité*

Au-delà de cet effacement de la différence, qu'on pourrait accepter comme étant positif, ou du moins plus facile à atteindre qu'une reconnaissance totale de la différence³⁰, Young pose que l'idéal d'impartialité est d'abord et avant tout une fiction méthodologique impossible à atteindre. Dans un premier sens de l'impartialité, le sujet qui raisonne doit se détacher de toutes ses particularités et adopter un point de vue neutre et non situé (*unsituated*). Cette posture est toutefois impossible à prendre puisque chacun se trouve confronté à la réflexion alors qu'il se trouve dans un contexte qui lui est propre. La délibération alors requise pour trouver une solution aux problèmes pratiques s'impose dans ce contexte et demande une connaissance de la situation particulière dans laquelle le sujet se situe. Un second sens peut alors être donné à l'impartialité : est impartial le sujet dont le point de vue englobe, par son empathie, l'ensemble des points de vue possible. On passe ainsi d'un « point de vue de nulle part » à un « point de vue de partout » tout en maintenant la réduction à une démarche monologique. Young souligne toutefois que si ce point de vue universel a déjà été possible, du fait d'une homogénéité sociale hypothétique, la multiplicité des perspectives qui marque nos sociétés rend aussi cette posture intenable :

29 Ibid., p. 102.

30 Bien que le propos soit nuancé, on pensera ici à l'échange entre Will Kymlicka et Iris Marion Young, notamment dans Kymlicka, "Do We Need a Liberal Theory of Minority Rights? Reply to Carens, Young, Parekh, and Forst." et Young, "A Multicultural Continuum : A Critique of Will Kymlicka's Ethnic-Nation Dichotomy."

To be sure, subjects are not opaque to one another, their difference is not absolute. But especially when class, race, ethnicity, gender, sexuality, and age define different social locations, one subject cannot fully empathize with another social location, adopt her point of view; if that were possible then the social locations would not be different.³¹

Comme fiction méthodologique, l'idéal d'impartialité ne peut donc pas servir dans l'établissement de normes intersubjectives dès lors que l'on reconnaît les limites, d'abord du détachement quant à sa propre situation, puis de l'empathie quant à la situation des autres.

d L'idéal d'impartialité dans la théorie habermassienne

De cette critique de l'idéal d'impartialité émerge une première objection majeure à l'approche habermassienne. Pour échapper à ces critiques, qui sont déjà formulées, notamment par Adorno, Habermas emprunte la voie dialogique de l'éthique de la discussion pour fonder les normes en raison. Les règles que nous avons établies précédemment mettent en évidence la nécessité de l'intersubjectivité et de l'intégration des différents points de vue dans la discussion. Toutefois, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent sa conception du public repose sur une homogénéité qui ramène la différence au même dans ce qu'on pourrait associer à un idéal républicain. Puisque l'éthique communicationnelle repose sur l'atteinte d'un compromis, Habermas en vient à réduire le résultat de la discussion à ce qui relève de « intérêt commun ». Enfin, cet intérêt commun n'est atteint, dans la discussion, que par l'usage de la forme argumentée qui permet l'intercompréhension en se détachant des références particulières et en se rattachant à l'universel. Pour Young, cette compréhension de l'éthique de la discussion est problématique puisqu'elle participe à l'effacement de la différence et fait reposer la validité des normes énoncées sur une impartialité qui n'est pas réellement atteinte : « [...] this strain in Habermas's theory relies on counterfactuals which

31 *Justice and the Politics of Difference*, p. 105.

build in an impartial starting point in order to get universality out of the moral dialogue³². » Dans le cadre de la recherche de l'intérêt commun, les intérêts particuliers et, de ce fait, la différence, se voient rejetés : « needs and interests which may not be shareable, because they derive from a person's particular history and affiliations, drop out³³. »

En contrepartie, l'éthique de la discussion n'est pas à écarter dans son ensemble. Young note entre autres la tentative de Seyla Benhabib, qui rejette autant un idéal d'impartialité ou un intérêt commun comme étalon de la valeur des arguments et des interventions. Les affirmations des participants à la discussion, pour Benhabib, en appellent plutôt à une compréhension publique de la justice. Lorsque cet appel est reconnu comme légitime par la communauté, l'objet des revendications peut être reconnu comme valide malgré sa particularité³⁴.

2.2 Le refus de l'exclusion dans la défense de la rhétorique

L'idéal d'impartialité, lorsqu'il participe à l'établissement de normes sociales, contribue à l'effacement des différences propres à certains groupes sociaux, et reconduit, de ce fait, des biais et des présupposés relatifs à l'origine de cet idéal. Chez Habermas, cet idéal, s'il est généralement discret, se manifeste toute de même dans les règles de la discussion qui impliquent l'usage d'arguments rationnels pour atteindre et faire valoir le caractère généralisable et commun des revendications à l'étude. Ces implications sont problématiques puisqu'elles peuvent exclure systématiquement, d'abord certaines revendications particulières de la discussion, puis certains individus ou groupes d'individus dont les modes d'expression ne correspondent pas au cadre discursif établi par Habermas. De ce fait, on en revient à la

32 Ibid., p. 106.

33 Ibid., p. 107

34 À ce sujet, voir Seyla Benhabib, *Critique, Norm and Utopia* (New York: Columbia University Press, 1986).

norme d'inclusion dérivée de la compréhension youngienne de la justice. L'importance de cette critique de Young se manifeste d'abord dans les règles qu'elle établit pour diriger la discussion pratique. Nous nous attarderons donc ici à ces règles, en particulier à cet écart avec l'éthique habermassienne où Young revendique la légitimité des discours n'appartenant pas à l'ordre du rationnel.

Comme nous l'avons indiqué dans le premier chapitre, Young cerne deux formes d'exclusion à la discussion démocratique : l'exclusion externe et interne. Dans le premier cas, l'exclusion résulte d'obstacles qui rendent la participation à la discussion difficile ou impossible pour certains groupes d'individus. Ces processus s'étendent des procédures légales visant l'exclusion (on pensera notamment aux régimes d'apartheid). Dans le second cas, l'exclusion se produit alors que l'accès à la discussion est non seulement permis, mais aussi possible, mais où les interventions ne sont pas considéré également par le public, et donc que certaines intervenantes voient leur témoignage frappé d'un déficit de crédibilité. Dans un article de 1996, Young écrit à ce propos que :

Deliberative theorist tend to assume that bracketing political and economic power is sufficient to make speakers equal. This assumption fails to notice the social power that can prevent people from being equal speakers derives not only from economic dependence or political domination but also from an internalized sense of the right one has to speak or not to speak, and from the devaluation of some people's style of speech and the elevation of others.³⁵

C'est donc à cette seconde forme d'exclusion que l'on doit être sensible dans le cadre de l'élaboration d'une théorie délibérative de la démocratie. Faisant écho à sa critique de l'idéal d'impartialité, elle ajoute :

35 Iris Marion Young, "Communication and the Other: Beyond Deliberative Democracy," in *Democracy and Difference: Contesting the Boundaries of the Political*, ed. Seyla Benhabib (Princeton: Princeton University Press, 1996), p. 122.

The deliberative ideal tends to assume that when we eliminate the influence of economic and political power, people's ways of speaking and understanding will be the same; but this will be true only if we also eliminate their cultural differences and different social positions. The model of deliberative democracy, that is, tends to assume that deliberation is both culturally neutral and universal.³⁶

Ces remarques de Young sont faites dans le cadre d'une critique de l'approche habermassienne et mènent à la formulation de nouvelles règles de discussion. En ce sens, les propositions youngiennes tournent autour d'un affaiblissement de l'exigence de rationalité et d'un rejet de la compréhension de l'intervention publique comme étant nécessairement argumentées. Ce mouvement vise avant tout à réduire l'exclusion interne qui est le fait du processus dialogique. En réduisant ces exigences, Young plaide d'abord que la discussion devient plus inclusive, puis qu'elle en retire un bénéfice épistémologique.

La forme argumentée repose sur l'acceptation de prémisses communes qui doivent permettre le passage, de manière déductive, à une conclusion qui peut alors être reconnue comme vraie. Dans le cadre de la discussion sur les normes, Young note qu'une conception homogène du public est souvent nécessaire pour formuler de telles prémisses. Dès lors que l'on reconnaît la présence de différences rendant le public hétérogène, ces prémisses deviennent particulièrement difficiles à trouver et à formuler. La forme de l'argument comme unique vecteur de validité devient alors hautement problématique et limitative. C'est donc dans le but d'élargir le potentiel communicationnel que Young plaide pour l'ouverture à la rhétorique.

Dans le cadre de sa défense du discours rhétorique, Young commence par montrer que le discours dit « rationnel » et opposé à la rhétorique, généralement associé à la neutralité, à l'absence d'émotion (*dispassionate discourse*) et à l'universalité, comporte lui-même une part de rhétorique. Ce discours dit-elle « [...] actually carries the rhetorical nuances of particular

36 Ibid., p. 123.

situated social positions and relations, which social conventions do not mark as rhetorical and particular in the same way that they notice others³⁷. » En ce sens, il apparaît que le discours aussi rationnel soit il ne peut pas être séparé de sa forme de présentation. Au contraire, Young plaide que la forme en question peut participer positivement à la discussion politique, notamment en mettant en évidence les enjeux particuliers à une discussion et en rendant leur importance en perspective pour des interlocutrices qui ne sont pas sensibles directement aux enjeux en question. L'usage positif de la rhétorique prend en compte le caractère dialogique de la discussion et vise de ce fait non seulement à refléter ce que l'oratrice veut véhiculer, mais aussi à rendre ce contenu accessible à un public particulier. Cette compréhension de la rhétorique permet à Young de refuser de limiter l'expression publique à la forme de l'argument³⁸.

L'exemple le plus probant de cette volonté de sortir le discours public du carcan argumentatif se trouve peut-être dans la réhabilitation de la forme narrative (*storytelling*). Sans entrer ici dans le détail du narratif puisqu'il s'agit d'une instance particulière de cette sortie de la forme argumentative, on peut toutefois souligner certains des avantages de cette forme de discours pour illustrer comment ce mouvement peut bénéficier à la discussion publique. L'objectif de la forme narrative dans la discussion politique est de ponter les perspectives et connaissances entre différentes intervenantes, notamment entre l'oratrice et les auditrices, afin de permettre la mise en place de prémisses communes là où se trouvait auparavant soit des préjugés, soit simplement une ignorance de la situation de l'autre. La narration, dans le cadre

37 *Inclusion and Democracy*, p. 63.

38 Ibid. pp. 63 à 70. Voir aussi "Communication and the Other: Beyond Deliberative Democracy.", pp. 128 à 133.

politique « [...] furthers discussion across difference [...] »³⁹ » et permet donc d'éviter d'avoir à réduire le public à un ensemble homogène pour poursuivre la discussion.

En réhabilitant la rhétorique, notamment sous la forme de la narration, Young se voit placée face à la nécessité de reformuler les règles de la discussion. En effet, il n'est pas possible pour elle de maintenir les normes proposées par Habermas si elle souhaite faire intervenir ces nouveaux modes de discours dans le cadre de la discussion pratique. On s'affaira donc maintenant à présenter ces règles alternatives.

2.3 La reformulation inclusive des principes de la discussion

La remise en question de l'idéal d'impartialité a permis de montrer que les règles de la discussion défendues par Habermas produisent un effacement de la différence qui, dans le cadre d'une société multiculturelle démocratique, est certainement problématique. L'exigence de rationalité implique quant à elle un rejet de certaines formes d'expression associées au discours rhétorique. La critique de cette exigence nous a permis de voir qu'elle participait à l'exclusion de certains discours légitimes tout en effaçant la partialité des discours dominants. En rejetant cette exigence, Young vise donc d'abord à rendre la discussion plus inclusive, mais aussi à la rendre possible entre des individus ne partageant que peu ou pas de prémisses. Avant d'analyser l'effet du rejet, par Young, de ces règles et exigences propres à la théorie habermassienne, il importe de noter que Young conserve certaines règles pour orienter la discussion politique. Ces règles sont fortement inspirées des présupposés du niveau rhétorique du processus de la discussion cerné par Habermas, mais sont reformulées pour refléter l'idéal de justice défendu par Young. Les prochains paragraphes visent donc à présenter brièvement

39 *Inclusion and Democracy*, p. 72.

ces normes tout en mettant en évidence, lorsqu'il y a lieu de le faire, les rapprochements avec celles d'Habermas.

a Inclusion et égalité politique

Suivant l'idéal de justice qu'elle a développé, Young propose d'établir une règle d'inclusion et d'égalité politique pour diriger la discussion. Elle pose que tout individu affecté par une décision pratique doit pouvoir participer à la discussion menant à son adoption, précisant « [...] "affected" here means at least that decisions and policies significantly condition a person's option for action⁴⁰. » L'égalité politique rend possible cette norme d'inclusion en assurant à chacun la possibilité d'exprimer sans contrainte ou domination son point de vue. Si la formulation de cette règle n'est pas aussi formelle que celle proposée par Habermas, il n'en reste pas moins qu'elle reprend les thèmes et les conditions clés des règles (3.1) et (3.3)⁴¹. Et si Young n'est pas explicite quant à l'origine habermassienne de ces règles dans *Inclusion and Democracy*, ce passage de *Justice and the Politics of Difference* est beaucoup plus clair : « [...] I endorse and follow [Habermas and Heller's] general conception of justice derived from a conception of communicative ethics. [...] For a norm to be just, everyone who follows it must in principle have an effective voice in its consideration and be able to agree with it without coercion⁴². » Cette reformulation du principe habermassien de l'éthique de la discussion met en évidence l'origine de la norme en question chez Young.

40 Ibid., p. 23.

41 Pour la formulation habermassienne de ces règles, voir Habermas, *Morale et communication : Conscience morale et activité communicationnelle*, p. 99.

42 Young, *Justice and the Politics of Difference*, p. 34.

*b Responsabilité, transparence et attention publique*⁴³

En supplément à cette exigence très proche de l'éthique communicationnelle habermassienne, Young souligne l'importance de la forme que prend la délibération et comment celle-ci est abordée par la communauté politique. Ainsi, Young ramène sous la catégorie de *publicity*⁴⁴ un ensemble d'attitudes publiques par rapport à la discussion politique qui doit être érigé en normes. Les discours doivent ainsi pouvoir être l'objet de critique, et les orateurs doivent pouvoir être tenus responsables de la teneur de leur propos. Enfin, les orateurs doivent intervenir en assumant le caractère public de leurs interventions, en ce sens que même lorsqu'ils interviennent dans un cadre particulier, en s'adressant à des individus particuliers « [...] they speak with the reflexive idea that third parties might be listening⁴⁵. » C'est donc l'idée qu'au-delà de l'expression des besoins et des revendications, la démocratie délibérative doit favoriser l'aspect dialogique de la discussion.

c Raisonabilité

La dernière règle proposée par Young dans sa description de la démocratie délibérative correspond à une exigence de raisonabilité envers les participants à la discussion politique. Cette exigence ne doit pas être comprise comme évaluant le contenu des interventions, mais plutôt l'état d'esprit dans lequel se trouvent les participants. Sous cette condition, il est exigé des participants qu'ils soient ouverts à changer d'opinion, à se laisser persuader, et à se rendre au meilleur argument. L'exigence est donc de croire en la possibilité d'atteindre un consensus : « Only if all participants believe that some kind of agreement among them is possible in

43 « Publicity » est généralement traduit par « attention médiatique ». Ce concept ne référant pas, pour Young à la place dans les médias, mais plutôt à la place dans la sphère publique et l'attention offerte à des propos par la communauté, nous avons préféré la traduction « attention publique ».

44 *Inclusion and Democracy*, p. 25 et 168 à 170.

45 *Justice and the Politics of Difference*, p. 25.

principle can they in good faith trust one another to listen and aim to persuade one another⁴⁶. » Cette exigence est particulièrement intéressante, car bien qu'elle intègre, à travers la reconnaissance de la force relative de chaque argument, certains éléments de ce qu'Habermas associe aux règles logico-sémantiques de la discussion, il reste néanmoins que les affirmations des participants ne sont pas soumises à ces règles. Il y a donc une ambivalence chez Young quant à la place de l'argument dans la discussion politique : d'une part le respect des règles logico-sémantiques ne saurait être exigé des participants, entre autres pour assurer l'inclusivité du processus délibératif, et d'autre part, par la valorisation de la critique et de l'argument⁴⁷, on exige des participants qu'ils reconnaissent la valeur supérieure des affirmations formulées selon ces règles. Il ne s'agit pas ici d'une contradiction autant que d'une tension qui révèle les difficultés auxquelles les théories qui réduisent les exigences de rationalité font face. En effet, cette exigence ne se situe pas au niveau logico-sémantique, mais plutôt, en tant qu'exigence d'honnêteté et de transparence individuelle, au niveau procédural des présupposés⁴⁸.

Si on se réfère à la division en trois niveaux des présupposés de la discussion proposée par Habermas, on constate que les règles cernées par Young se situent soit au second, soit au troisième niveau, et que les règles logico-sémantiques du premier niveau, si elles transparaissent dans certaines exigences, ne sont jamais formulées en tant que telles. Ce constat est en parfaite adéquation avec la critique que Young adresse à Habermas, mais l'expose au problème de la fondation de ces normes, puisque chez Habermas celles-ci émergent toutes d'une analyse unique de la discussion et ne peuvent être considérées

46 *Inclusion and Democracy*, p. 24.

47 Sur la nécessité de la critique et de la mise à l'épreuve des affirmations publiques afin d'éviter la manipulation et le mensonge, voir *ibid.*, pp. 77 à 80.

48 Sur le niveau procédural des présupposés de la discussion, voir Habermas, *Morale et communication : Conscience morale et activité communicationnelle*, pp. 97 et 98.

indépendamment les unes des autres. La dernière section de ce chapitre vise donc à clarifier les conséquences de ce rejet.

3 Fonder les normes démocratiques ou garantir l'inclusion dans la discussion?

Jusqu'à maintenant, la tension qui fait l'objet de ce chapitre est restée à l'arrière-plan de notre discussion. En effet, dans la première section on a montré l'origine des règles de la discussion proposées par Habermas et montré comment le principe central de l'éthique de la discussion émerge de l'analyse pragmatique transcendantale de la discussion argumentée. La section suivante nous a ramené à la pensée youngienne à travers sa critique de l'idéal d'impartialité et de ce qui s'y rapporte dans le principe habermassien de la discussion. Au cours de cette présentation, on a souvent évoqué le problème qui gît dans le rejet d'une partie des règles de la discussion, sans toutefois l'expliciter. Les prochaines pages visent donc à mettre en évidence la portée de ce rejet et ses conséquences sur la théorie youngienne.

3.1 L'impact structurel sur la théorie youngienne

Lorsque Young présente les règles qui doivent guider la discussion démocratique, il est évident, entre autres par ses références, qu'elle en appelle à la tradition pragmatique⁴⁹. La formulation choisie n'est cependant jamais aussi synthétique que ce qu'on trouve chez Habermas et il est parfois difficile de cerner l'origine des arguments, Young se référant à une multitude d'auteurs de diverses traditions. Toutefois, la référence à la pensée d'Habermas est relativement claire. Comme nous l'avons indiqué précédemment, Young va jusqu'à reformuler le principe de l'éthique de la discussion proposé par Habermas pour réguler la délibération. De

⁴⁹ On ne notera ici que les références à John Dewey et bien entendu Jürgen Habermas qui traversent *Inclusion and Democracy*.

même, les règles proposées par Young font presque toujours écho aux présupposés de la discussion mis en évidence par Habermas. En fait, l'omniprésence de la théorie habermassienne dans l'œuvre youngienne peut nous laisser penser qu'il s'agit d'un des principaux ancrages de Young dans les théories de la communication⁵⁰. Et bien qu'il soit évident que Young maintient, tout au long de son œuvre, une distance critique avec la théorie habermassienne, il s'agit néanmoins d'une des références privilégiées par Young lorsqu'elle formule les règles de la discussion.

La question qui se pose alors est de savoir si cette distance critique qu'elle maintient avec la théorie habermassienne lui laisse la possibilité d'utiliser les règles de la discussion telles que formulées par ce dernier. La réponse est, selon nous, négative.

Nous avons montré que le principe de l'éthique de la discussion (D) trouve, chez Habermas, sa force persuasive dans la règle d'argumentation qu'est le principe (U). En effet, sans cette règle, la discussion est régulée, mais ne permet pas l'accès à des normes valides. Le principe (U) correspond quant à lui à une reformulation des règles du niveau rhétorique du processus de la discussion. Ces règles sont elles-mêmes dérivées de l'analyse pragmatico transcendantale de la discussion argumentée, analyse qui vise à mettre en évidence les présupposés nécessaires à l'engagement dans une discussion argumentée. Qui plus est, l'analyse pragmatico transcendantale met en évidence non seulement les présupposés du niveau rhétorique des processus, mais aussi des règles aux niveaux procédural et logico-sémantique. Ces règles, indépendamment du niveau, font partie d'un ensemble de présupposés qui ne saurait être divisé. En effet, la participation à une discussion implique l'ensemble de ces présupposés.

50 Loin de nous l'idée d'accuser Young de se référer uniquement à Habermas : au contraire, il est évident que ses ressources sont variées et qu'elle est bien au fait des développements de son époque.

En parallèle, la présentation des règles chez Young a mis en évidence les références explicites au principe (D) ainsi que la présence récurrente d'éléments propre au second et au troisième niveaux de présuppositions. En contrepartie, Young rejette clairement l'exigence de rationalité et la limitation à l'argument dans le cadre de la discussion politique. Enfin, sa défense d'un usage politique de la rhétorique et du mode narratif met en évidence cette sortie du carcan argumentatif. Ces derniers éléments mettent en évidence le rejet, par Young, des présupposés logico-sémantiques : ils ne sauraient agir comme exigences ou règles pour la discussion politique puisqu'ils participeraient alors à l'exclusion, injuste, de certains individus.

On se retrouve ainsi face à un dilemme. D'une part, la fondation pragmatique des normes démocratiques requiert la reconnaissance de l'ensemble des présupposés à la discussion comme exigence pour la participation à l'élaboration des normes. D'autre part, l'exigence d'inclusion, formulée à partir du principe de justice à l'origine du projet youngien requiert l'ouverture de la discussion à des formes non argumentées d'expression politique. Le mouvement de Young est évidemment en faveur de la seconde exigence. De ce fait, on se trouve face à deux problèmes, soit un relativisme quant à la portée des arguments dans la discussion pratique et un abandon de l'ensemble des règles de la délibération.

a Le relativisme

Le premier problème est évident : si les règles argumentatives ne sont pas intrinsèques à la discussion pratique, où trouve-t-on ces règles et comment doivent-elles être appliquées à la discussion politique. Si le respect des règles logico-sémantiques n'est pas nécessaire à la participation à la discussion politique, en quoi les participantes doivent-elles reconnaître ces règles lorsqu'il s'agit d'évaluer les arguments et de se rendre au meilleur d'entre eux?

b Les règles de la délibération

En supplément à ce premier problème, la structure de l'analyse habermassienne fait qu'un rejet d'une partie des règles mène à un rejet de l'ensemble de celle-ci. Dans un article portant sur la vision youngienne du multiculturalisme, Ronald Beiner accuse Young de laisser place au scepticisme par le rejet des idéaux universalistes : « [...] in 'deconstructing' universalist moral and political categories, Young, like many other contemporary theorists influenced by post-modernism, is pulling the rug out from under her own political theory⁵¹. » Autant cette critique n'a que peu de prise lorsque l'on considère le fondement pragmatique comme remplissant le besoin de fondation ultime, dès lors que Young rejette certains résultats de l'analyse pragmatique, l'ensemble de cette fondation devient inaccessible. Ainsi, c'est l'origine de l'ensemble des normes de la discussion qui doit être remis en question à ce point.

3.2 Fait-on face au relativisme

Le rejet des règles logico-sémantiques par Young mène donc au rejet de l'analyse pragmatique transcendantale des présupposés de la discussion pratique. Les règles de la discussion, tant du point de vue procédural qu'au niveau rhétorique des processus, ainsi que le principe (D) permettant l'adoption de normes politiques et pratiques légitimes ne sont donc plus fondées en raison. Si l'on doit rejeter l'ensemble de ces règles comme étant non fondées, on se trouve également face à l'impossibilité de justifier, par la discussion, des normes pratiques. En ce sens, on se trouve en effet face à un relativisme moral.

Il ne s'agit bien évidemment pas de la volonté de Young que de tomber dans un relativisme moral vidant les normes sociales et politiques de leur contenu et de leur légitimité. Au

51 Ronald Beiner, "Multiculturalism and Citizenship: A Critical Response to Iris Marion Young," *Educational Philosophy and Theory* 38, no. 1 (2006), p. 32.

contraire, il est clair que son projet politique repose sur une volonté de fonder, non pas de façon universelle, mais au moins localement les normes sociales. Nous refusons ici le qualificatif d'universaliste à la pensée morale de Young parce qu'elle revendique, comme nous l'avons indiqué au premier chapitre, une théorie historiquement et socialement située, dont le fondement, souvent phénoménologique, est le produit de sa propre perspective. Malgré cela, l'idéal de collaboration sociale qui la guide repose tout de même sur la possibilité de formuler des normes légitimes et valides au moins temporairement, qui sauraient être acceptées par les membres d'une communauté politique. En considérant les critiques que Young adresse à la théorie habermassienne, et en considérant les conséquences de ces critiques, on est en droit de se demander si le fondement dans la théorie habermassienne est approprié. L'hypothèse qu'on peut poser à ce point est que les épistémologies féministes ont le potentiel de remplir le besoin de fondement à la fois pour les normes démocratiques et pour les règles régissant la discussion.

3.3 Les épistémologies féministes

On a mentionné, dans le premier chapitre, la référence dans la pensée youngienne aux épistémologies féministes. On a entre autres présenté la théorie du *standpoint* comme étant à la source de plusieurs thèmes et critiques qui traversent l'œuvre de Young. Ces thèses, croyons-nous, ont le potentiel de remplir le rôle que joue la théorie de la discussion chez Young. En effet, en fournissant une base théorique forte pour soutenir l'idée qu'une multitude de points de vue est nécessaire à la formulation d'énoncés objectifs, la théorie du *standpoint* permet à la fois de justifier les règles de la discussion visant à assurer cette diversité, et de valider les normes qui sont formulées à partir de cette discussion. Qui plus est, cette théorie

s'inscrit explicitement dans ce lieu théorique rejetant à la fois l'universalisme et le relativisme.

En ce sens, Sandra Harding écrit :

If there is no single, transcendental standard for deciding between competing knowledge claims, then it is said that there can be only local historical ones, each valid in its own light but having no claims against each others. [...] However, standpoint theory does not advocate –nor is it doomed to– relativism. It argues against the idea that all social situations provide equally useful resources for learning about the world and against the idea that they all set equally strong limits on knowledge. Contrary to what universalist think, standpoint theory is not committed to such a claim as a consequence of rejecting universalism. Standpoint theory provides arguments for the claim that some social situations are scientifically better than others as places from which to start off knowledge project, and those arguments must be defeated if the charges of relativism is to gain plausibility⁵².

Cette citation de Harding met en évidence la possibilité, à partir du moment où l'on se rend aux arguments de ces épistémologies, de fonder une connaissance objective sur la multiplication des points de vue. Ce mouvement est donc particulièrement attirant dans notre situation. Pourtant, Young n'abandonne pas la perspective habermassienne.

À ce point de notre projet, notre objectif n'est ni d'offrir une analyse complète de la théorie du *standpoint* : cette entreprise dépasserait largement les limites et le but que nous nous sommes donnés, ni de spéculer sur les raisons, non explicitées, qui poussent Young à maintenir son ancrage dans la théorie habermassienne pour fonder son éthique de la discussion. On peut toutefois indiquer quelques pistes de réflexion qui mériteraient une investigation. On peut d'abord demander si l'épistémologie du *standpoint*, qui historiquement a permis l'accomplissement d'un travail critique portant sur des questions empiriques, saurait porter cette investigation dans le domaine normatif, en d'autres mots si le *strong objectivity*, dont se revendique ce courant, peut être transposé des domaines scientifiques au domaine moral. On peut aussi se demander si, au-delà de l'exigence d'inclusivité formulée par Young,

⁵² Sandra Harding, "Rethinking Standpoint Epistemology: What Is "Strong Objectivity" ?," in *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual and Political Controversies*, ed. Sandra Harding (New York : Routledge, 2004), p. 131.

cette méthode d'investigation permettrait de soutenir les exigences d'ordre politique, notamment d'égalité, d'attention publique ou de raisonabilité. Ces exigences peuvent être formulées à partir de l'analyse pragmatique transcendantale d'Habermas, mais il est loin d'être évident que la théorie du *standpoint* peut en faire autant. Dans la même veine, il n'est ni clair ni évident que l'épistémologie du *standpoint* permette la défense d'idéaux démocratiques : bien que le scientifique puisse prétendre arriver à une connaissance plus objective par l'interprétation de multiples points de vue, on ne formule pas pour autant comme règle la nécessité de laisser à ces multiples points de vue le choix de décider de cette valeur. Ce sont entre autres ces zones d'ombres qu'une recherche exhaustive sur le potentiel démocratique des théories du *standpoint* devrait éclairer. Pour l'instant, on ne peut que tirer des conclusions partielles.

**

Il apparaît ici clairement que Young opère un changement majeur quant aux règles de la discussion proposées par Habermas. Chez Habermas, ces règles permettaient d'éviter le relativisme moral et donc de valider les normes développées démocratiquement. En rejetant ces règles, Young se retrouve donc face au relativisme moral et doit, par conséquent, trouver un fondement alternatif aux normes développées démocratiquement. Une alternative possible se trouve au sein des épistémologies féministes. Cette voie reste cependant à développer.

Conclusion

Dans un premier temps, on a présenté la théorie démocratique d'Iris Marion Young, cette présentation visait à définir clairement la place que prend la théorie habermassienne dans le développement des thèses démocratiques de Young. Nous sommes donc parti des origines théoriques et politiques du projet de Young, ce qui nous a permis de formuler les principes de justice sous-tendant l'ensemble de son œuvre. La conception de la justice en terme de capacité à l'autodétermination et au développement, nous l'avons montré, permettait la formulation d'un idéal démocratique pour la déterminer les normes de coordination et de coopération. À ce point, il est apparu que la théorie d'Habermas pour une démocratie délibérative ancrée dans l'éthique communicationnelle était à l'origine de plusieurs éléments de la conception youngienne. Parmi ces éléments, on a mis en évidence qu'à même l'œuvre de Young, deux des thèses d'Habermas étaient source de tension, soit la thèse d'un espace public unifié et le respect d'exigences de rationalité demandé aux participantes à la discussion démocratique. À ce point, on a dû abandonner la simple présentation de la théorie youngienne afin de la mettre en dialogue avec Habermas.

On a donc, dans un deuxième temps, exploré la tension qui nous était apparue quant à la nature de l'espace public. On avait, dans le premier chapitre, noté que Young plaidait pour un rejet de l'espace public unifié homogène défendu par Habermas. En développant cette conception multiple et hétérogène de l'espace public, on a compris que Young propose ce mouvement afin de satisfaire les exigences d'inclusion dérivées du principe d'autodétermination développé dans sa théorie de la justice. En comparant cette conception à

la théorie d'Habermas, on a toutefois vu que Young reconnaît le rôle structurel que joue l'espace public unifié théorisé par Habermas. Ainsi, sa théorie doit être comprise comme une tentative de réconcilier l'espace public habermassien aux critiques féministes qui lui ont été adressées. La confrontation de la théorie youngienne aux objections de Kymlicka a permis de mettre en évidence certaines apories propres à la mise en place de cet espace public divisé.

Enfin, on a, dans un troisième temps, mis en perspective les règles de la discussion proposées par Young avec celles d'Habermas. Cette discussion nous a porté sur le terrain de la fondation des normes. On a fait valoir que les normes valides trouvaient, chez Habermas, leur justification dans une discussion menée selon des règles strictes dérivées d'une analyse pragmatique transcendantale de la discussion. En contrepartie, Young demande un assouplissement de ces règles afin de satisfaire l'exigence d'inclusion. Ce mouvement menait à l'abandon du fondement des normes dans l'analyse pragmatique transcendantale de la discussion et la faisait tendre vers un relativisme moral. Nous avons à ce point avancé l'hypothèse selon laquelle la théorie youngienne pourrait sortir de ce cul-de-sac en se tournant vers les épistémologies féministes pour valider les normes démocratiques. Il n'est toutefois pas clair à ce point que cette tentative puisse être fructueuse, nombre de questions restant sans réponse dès lors qu'on s'écarte de l'éthique de la discussion pour justifier la démarche démocratique.

Nous avons entamé ce mémoire avec deux questions : d'abord, quelle place prend l'éthique communicationnelle d'Habermas dans le développement des thèses de Young quant aux questions de justice et de démocratie? Puis, comment Young s'approprie-t-elle ces thèses? Nos réponses, en cette fin de parcours, peuvent paraître ambivalentes. D'une part, les thèses habermassiennes sont présentes tout au long de la démarche de Young dans son élaboration du

modèle démocratique délibératif : l'espace public de discussion et son lien avec les systèmes économiques et politico-légaux tirent massivement de textes comme *Droit et démocratie* et *Théorie de l'agir communicationnel*. De même, les règles de la discussion démocratique conservent, dans l'ensemble, la forme et la formulation proposées par Habermas, et ce, dans le but de soutenir leur validité normative. D'autre part, ces éléments de la théorie habermassienne sont tous soumis à une critique acerbe, menant à une transformation substantielle de leur contenu. L'espace public unifié se voit ainsi transformé afin d'inclure une multitude de sous-publics. Les règles de la discussion sont quant à elles considérablement affaiblies afin d'autoriser les discours ne revêtant pas de la forme de l'argument. De ce fait, on peut se demander ce qu'il reste de l'inspiration habermassienne à l'origine des thèses démocratiques de Young.

Selon nous, il en reste très peu, et si l'on amène les critiques de Young envers la théorie d'Habermas jusqu'au bout, certainement pas assez pour justifier les références récurrentes à celle-ci. On pourrait être tenté, à ce point, de rappeler que l'espace public, tel que le conçoit Young, tend vers l'idéal proposé par Habermas, mais ne l'atteint pas immédiatement seulement du fait d'injustices qui ralentissent cette progression. En effet, on a montré que Young reconnaît la pertinence d'un espace public unifié et l'accepte dès que les injustices structurelles actuelles sont surmontées. Cependant, la division entre les systèmes et le monde vécu repose sur l'origine des normes de coordination au sein de ces espaces. La coordination dans le monde vécu dépend de l'activité communicationnelle, et donc de la discussion pour l'élaboration des normes.

En parallèle, la réticence de Young par rapport à l'exigence de rationalité de la discussion publique, nous l'avons vu dans le chapitre trois, la pousse à rejeter cette norme sans laquelle la

théorie habermassienne tend vers le relativisme moral. En se fondant uniquement sur la théorie habermassienne, mais en l'exposant à ces critiques, il devient difficile de reconnaître la distinction entre le monde vécu et les systèmes : les normes d'action permettant la coordination dans le monde vécu n'étant plus fondées dans la discussion, elles perdent leur caractère distinct par rapport aux normes systémiques. Il apparaît donc que, face à la critique youngienne des règles de la discussion, même la forme de l'espace public démocratique est remise en question. Pour maintenir cette forme, ainsi que la validité des normes démocratiques, il importe donc de trouver une alternative au fondement dans la théorie d'Habermas.

Nous avons posé l'hypothèse, à la fin du troisième chapitre, que la validité des normes démocratiques pourrait trouver un fondement alternatif dans les épistémologies féministes. Nous avons aussi montré, au second chapitre, que Young s'inspire de ces théories, notamment avec l'idée des *situated knowledges*, pour remodeler la dynamique de l'espace public après sa division en sous-publics. On peut poser l'hypothèse, à ce point, qu'une tentative de théoriser la démocratie délibérative en intégrant les critiques issues d'une théorie féministe de la justice, pour être fructueuse, doit s'écarter de l'éthique habermassienne de la discussion. Le vide créé par cet écart peut être comblé, croyons-nous, en exploitant les ressources des épistémologies féministes.

Ce ne sont là que des hypothèses, et il s'agirait d'un projet d'envergure que de montrer la capacité de ces épistémologies à donner un caractère valide aux normes développées dans le cadre de la discussion. Il n'est pas non plus évident que cette démarche puisse justifier les divisions de la société proposées par Habermas, ou même qu'elle débouche sur une forme politique démocratique. Cependant, il s'agit certainement d'une démarche plus féconde que

celle que nous avons suivie jusqu'ici. Ainsi, nous espérons voir cette voie explorée dans un futur proche.

Bibliographie

- Ackerman, Bruce. *Social Justice and the Liberal State*. New Haven : Yale University Press, 1980.
- Adorno, Theodor W. *Negative Dialectics*. Translated by E. B. Ashton. New York : Seabury Press, 1973 (1966).
- Albert, Hans. *Treatise on Critical Reason*. Translated by Mary Varney Rorty. Princeton, NJ : Princeton University Press, 2014 (1985).
- Alexy, Robert. "A Theory of Practical Discourse." Translated by David Frisby. In *The Communicative Ethiccs Controversy*, edited by Seyla Benhabib and Fred R. Dallmayr, 151 à 90. Cambridge, MA : The MIT Press, 1990 (1978).
- Allen, Amy. "Feminist Perspectives on Power." In *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, edited by Edward N. Zalta Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2016. <https://plato.stanford.edu/archives/fall2016/entries/feminist-power/>.
- Beiner, Ronald. "Multiculturalism and Citizenship: A Critical Response to Iris Marion Young." *Educational Philosophy and Theory* 38, no. 1 (2006) : 25 à 37.
- Benhabib, Seyla. *Critique, Norm and Utopia*. New York : Columbia University Press, 1986.
- Bohman, James, and William Rehg. "Jürgen Habermas." In *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, edited by Edward N. Zalta, Metaphysics Research Lab, Stanford University, 2017. <https://plato.stanford.edu/archives/fall2017/entries/habermas/>.
- Buchanan, Allen. *Marx and Justice*. Totowa, N.J. : Rowman and Allanheld, 1982.
- Cohen, Jean, and Andrew Arato. *Civil Society and Political Theory*. Cambridge, MA : MIT Press, 1992.
- Fleming, Marie. "Women and the Public Use of Reason." In *Feminists Read Habermas: Gendering the Subject of Discourse*, edited by Johanna Meehan, 117 à 37. New York, NY : Routledge, 1995 (1993).
- Fraser, Nancy. "Rethinking the Public Sphere." *Social Text* 25/26 (1990).
- . "What's Critical About Critical Theory?". In *Feminists Read Habermas, Gendering the Subject of Discourse*, edited by Johanna Meehan, 21-55. New York, NY : Routledge, 1995.

- Habermas, Jürgen. "The Public Sphere: An Encyclopedia Article." Trad by Lennox Frank and Lennox Sara. In *New German Critique*, 49 à 55, 1974 (1964).
- . *The Theory of Communicative Action*. Translated by Thomas McCarthy. 2 vols. Vol. 1, Boston : Beacon Press, 1984 (1981).
- . *Morale et communication : Conscience morale et activité communicationnelle*. trad. Christian Bouchindhomme. Champs Essais. Paris : Flammarion, 1986 (1983).
- . *The Theory of Communicative Action*. Translated by Thomas McCarthy. 2 vols. Vol. 2, Boston : Beacon Press, 1987 (1981).
- . *The Structural Transformation of the Public Sphere: An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*. Translated by Thomas Burger and Frederick Lawrence. Cambridge, MA : MIT Press, 1989 (1962).
- . *Between Facts and Norms*. Cambridge, MA : MIT Press, 1996.
- . *Droit et démocratie : Entre faits et normes*. trad. Rochlitz, Rainer et Christian Bouchindhomme, NRF Essais. Paris : Gallimard, 1997.
- Haraway, Donna. "Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective." In *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual and Political Controversies*, edited by Sandra Harding, pp. 81 à 101. New York : Routledge, 2004 (1991).
- Harding, Sandra. "Rethinking Standpoint Epistemology: What Is "Strong Objectivity" ?". In *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual and Political Controversies*, edited by Sandra Harding, pp. 127 à 40. New York : Routledge, 2004.
- Haslanger, Sally and Tuana, Nancy and O'Connor, Peg. "Topics in Feminism." In *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, edited by Edward N. ZaltaMetaphysics Research Lab, Stanford University, 2017 (fall).
<https://plato.stanford.edu/archives/fall2017/entries/feminism-topics/>.
- Jaggar, Alison M. "Feminist Politics and Epistemology: The Standpoint of Women." Chap. 4 In *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual and Political Controversies*, edited by Sandra Harding, 55 à 66. New York : Routledge, 2004 (1983).
- Kymlicka, Will. "Do We Need a Liberal Theory of Minority Rights? Reply to Carens, Young, Parekh, and Forst." In *Politics in the Vernacular*, edited by Will Kymlicka, 49 à 66. Oxford : Oxford University Press, 2001.
- . *La citoyenneté multiculturelle : Une théorie libérale du droit des minorités*. trad Patrick Savidan. Montréal : Les Éditions du Boréal, 2001 (1995).

- Kymlicka, Will, and Wayne Norman. "Return of the Citizen: A Survey of Recent Work on Citizenship Theory." *Ethics* 104, no. 2 (1994) : 353 à 81.
- Landes, Joan B. "The Public and the Private Sphere: A Feminist Reconsideration." In *Feminists Read Habermas: Gendering the Subject of Discourse*, edited by Johanna Meehan, 91 à 116. New York, NY : Routledge, 1995 (1992).
- Lübbe, Hermann. "Are Norms Methodically Justifiable? A Reconstruction of Max Weber's Reply." Translated by David Frisby. In *The Communicative Ethics Controversy*, edited by Seyla Benhabib and Fred R. Dallmayr, 256 à 69. Cambridge, MA : The MIT Press, 1990 (1978).
- Peirce, Charles Sanders. "Some Consequences of Four Incapacities." *Journal of Speculative Philosophy* 2 (1868) : 140 à 57.
- Rawls, John. *A Theory of Justice*. Harvard University Press, 1971.
- . *Justice as Fairness: A Restatement*. Cambridge, MA : Harvard University Press, 2001.
- Runciman, W. G. "Processes, End States and Social Justice." *Philosophical Quarterly* 28 (janvier) (1978) : 37 à 45.
- Young, Iris Marion. "Self-Determination as Principle of Justice." *Philosophical Forum* XI, no. 3 (1979 [fall]) : 30 à 46.
- . "Socialist Feminism and the Limits of Dual System Theory." Chap. 1 In *Throwing Like a Girl and Other Essays in Feminist Philosophy and Social Theory*, 21 à 35. Bloomington: Indiana University Press, 1990.
- . "Gender as Seriality: Thinking About Women as a Social Collective." *Signs* 19, no. 3 (1994 [spring]) : 713 à 38.
- . "Punishment, Treatment, Empowerment: Three Approaches to Policy for Pregnant Addicts." *Feminist Studies* 20, no. 1 (1994 [spring]) : 32 à 57.
- . "Communication and the Other: Beyond Deliberative Democracy." In *Democracy and Difference: Contesting the Boundaries of the Political*, edited by Seyla Benhabib, 120 à 35. Princeton : Princeton University Press, 1996.
- . "A Multicultural Continuum : A Critique of Will Kymlicka's Ethnic-Nation Dichotomy." *Constellations* 4, no. 1 (1997) : 48 à 53.
- . *Inclusion and Democracy*. Oxford Political Theory. Oxford ; New York : Oxford University Press, 2000.

———. *Justice and the Politics of Difference*. Paperback reissue / ed. Princeton, N.J. : Princeton University Press, 2011.